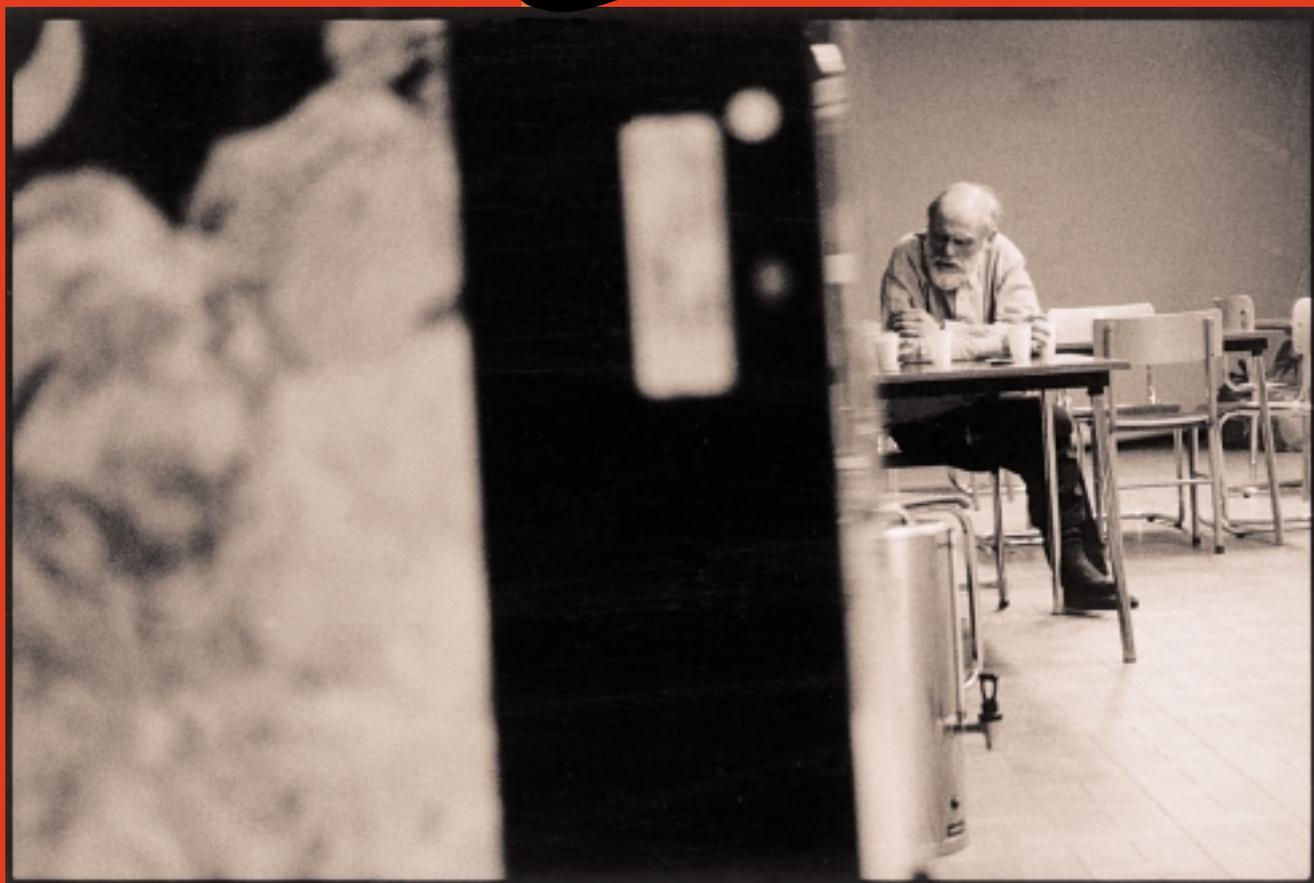


# L'exclusion, un boomerang social?



Campagne "Syndicalistes contre l'exclusion"



FGTB  
Bruxelles

Rentrée 2003



## Sommaire

### EDITORIAL

#### FOCUS :

- *Impasse du minimex,*  
témoignage tiré du journal du Collectif  
"Solidarité contre l'exclusion". 2
- *Aide sociale publique:  
de la charité à l'émancipation?*  
Interview d'Yvan Mayeur. 4

#### RADIOGRAPHIE :

- *Belgique: bon élève européen,  
mais peut et doit mieux faire!,*  
par Christophe Quintard,  
Bureau d'études de la FGTB-Fédérale. 7
- *Emploi en Région de Bruxelles-Capitale:  
dynamiques et mécanismes de l'exclusion  
économique et sociale.* 10
- *L'insertion socioprofessionnelle en question,*  
contribution de la Centrale Culturelle  
Bruxelloise ASBL. 20
- *Lutte contre la discrimination à l'embauche:  
Pacte territorial pour l'emploi et Pacte social  
pour l'emploi.* 22

### TERRAIN :

- *Logement à Bruxelles: à la frontière entre  
insertion et exclusion.* 25
- *L'alchimie du surendettement.* 27
- *Le point sur les minima sociaux.*  
contributions d' Habiter Bruxelles ASBL. 28
- *Culture: espace d'inclusion?,*  
par Marijke Leye de Kunst en Democratie. 29
- *Paroles de terrain,*  
par Jean-Claude Peto, de La Ruelle 32
- *Les Ateliers du Soleil* 33

### CAHIER CENTRAL :

- *Lutte contre l'exclusion: les revendications  
de la FGTB de Bruxelles* 13
- *Galerie de photos par Frédéric Pauwels* 16

Cette brochure a été réalisée par le Bureau d'études de la FGTB de Bruxelles, 34 bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.  
Avec la collaboration de la Centrale Culturelle Bruxelloise ASBL.  
Avec l'appui du CPAS de Bruxelles, de la Ville de Bruxelles et du Pacte Territorial pour l'Emploi à Bruxelles.

Editeur responsable : Philippe Van Muylder  
Création et mise en page : Aanzet / Making Magazines, Gand

Les textes n'engagent que leur auteur.

Photos : F.Pauwels (couvertures et p.6, 13, 16, 17, 21, 28)  
Atelier Rencontre de l'ASBL La Source (p.5, 26)

Dessins : Les enfants des Ateliers du Soleil.



# Editorial

Chèr(e) Camarade, Madame, Monsieur,

Lancer une campagne de lutte contre l'exclusion sociale ne se fait pas sans avoir posé un amer constat: la pauvreté n'a pas reculé et l'objectif d'enrayer sa transmission d'une génération à l'autre n'est pas atteint; nous avons tous encore en tête les images du film «Rosetta»...

Lutter contre l'exclusion veut dire s'attaquer à des difficultés qui s'enchaînent, qui s'interpénètrent et dont les causes sont complexes. Certaines peuvent être combattues au niveau communal, régional ou fédéral. D'autres dépendent du contexte international. Toutes sont tributaires de choix politiques. Car la propagation des thèses néolibérales et capitalistes à toutes les fonctions de la société, tant dans le secteur public que privé, génère une dérégulation du travail et de nouvelles fractures sociales.

A quel moment devient-on pauvre? Que signifie être exclu? La problématique de l'exclusion est extrêmement large et difficile à délimiter. Comprendre et dénoncer les engrenages qui, au quotidien, engendrent la pauvreté et la précarité, c'est déjà le début du combat. C'est pourquoi les défenseurs de l'égalité sociale trouveront dans cette brochure<sup>1</sup> des éléments d'analyse des processus d'exclusion.

D'abord, la stabilité de l'emploi est de moins en moins garantie (chômage, intérim, sous-traitance, contrats subsidiés, contrats précaires, travail clandestin, ...) tandis que les montants des allocations sociales ne sont plus en corrélation avec le coût de la vie et ne permettent plus de vivre décemment. Les demandes d'aide sociale proviennent de catégories plus larges de la population et concernent des domaines plus nombreux. Dans le même temps, les CPAS manquent de moyens, de personnel et de locaux. Les prix des loyers flambent et de plus en plus de personnes vivent dans des logements inadaptés et insalubres, cantonnés dans des quartiers réputés difficiles. Même l'école, instrument de socialisation et d'intégration par excellence, échoue dans sa mission égalitaire: certaines pratiquent l'élitisme tandis

que d'autres mènent, à leur corps défendant, à des «voies sans issue». La culture au sens large, moyen de valorisation de soi et d'échange, reste un luxe inaccessible pour un grand nombre de citoyens.

Enfin, ces conditions d'existence précaires sont souvent synonymes de mauvaise santé physique et mentale: la vie devient la survie. Un individu en situation de précarité ne se projette plus dans l'avenir. Il se sent délaissé par la société et perd progressivement ses liens sociaux.

Pour agir contre l'exclusion, la FGTB de Bruxelles défend plus que jamais la solidarité entre les travailleurs, les allocataires sociaux et tous les publics fragilisés. C'est pourquoi elle lance cette grande campagne «L'exclusion, un boomerang social? Syndicalistes contre l'exclusion» et publie, dans le même temps, un **cahier de revendications concrètes**. Je pense notamment au droit de vote pour tous les étrangers résidant en Belgique depuis 5 ans; à plus de moyens pour le logement social, au contrôle des loyers et à l'attribution d'allocations de loyer; à la liaison des allocations sociales au bien-être; à la suppression de l'article 80 de la réglementation chômage qui exclut les chômeurs cohabitants «de longue durée»; et, surtout, à la lutte contre la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail.

Ces revendications seront relayées au niveau politique et institutionnel. Elles constituent le fer de lance de notre combat pour une ville ... sans exclusion!

*Philippe Van Muylder*

*Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles*

1 Les auteurs expriment leurs analyses et présentent les résultats de leurs recherches. Les textes ne constituent donc pas des positions politiques officielles de la FGTB de Bruxelles.



## Impasse du minimex

Aujourd'hui, il fait gris. J'ai rendez-vous au CPAS. Je puise en moi des forces pour pouvoir y aller encore une fois.

Une heure que j'attends dans la salle carrelée, sur un vieux banc de bois. Une heure que personne ne me parle, que je patiente sans un mot. La personne avec qui j'ai rendez-vous passe et repasse devant moi d'un air pressé, tellement pressé qu'elle ne m'accorde ni un regard, ni un bonjour. Les minimexés ont tout leur temps!

C'est vrai, je ne suis pas grand chose, une de plus qui demande ses droits, juste de quoi ne pas crever, de quoi nourrir ses enfants, de quoi se chauffer (mais pas trop), de quoi avoir un toit (mais un petit). Ce qu'il faut pour ne pas mourir sur le trottoir. Ça fait tache dans un pays civilisé et démocratique.

Elle repasse, le menton trop haut, avec la même pile de papier que tout à l'heure, toujours pas un mot. L'accueillante me fait un haussement d'épaules. « *Personne n'y peut rien, c'est comme ça!* » me dit-elle du regard. « *C'est comme ça quoi?* » Bien sûr que les employées sont débordées, qu'elles sont souvent en sous-statut, qu'elles sont dans un cadre peu chaleureux. Je peux le comprendre mais un petit mot, me dire « *bonjour* », me dire « *je suis en retard* », c'est pas grand chose!

Les affiches sont colorées, elles me font penser aux photos de vacances, je ne les lis plus, je les connais par coeur: "suivez une formation", "complétez votre diplôme", "devenez secrétaire médicale, ouvrier, maçon, ...", "nous vous aidons à trouver du boulot". Un sourire me vient aux lèvres.

Le problème n'est pas de suivre une sous-formation en 3 semaines, le problème c'est qu'il n'y a plus de boulot pour tout le monde. Et ce n'est pas en fabricant des "sous-boulots" (qui n'intéressent pas les entreprises) que cela va s'arranger.

Les souvenirs me reviennent en vrac, toutes ces parcelles de ma petite vie. J'essaie de mettre de l'ordre, comment cela a-t-il débuté? Qu'est-ce qui a fait que je me retrouve ici dans ce hall pour pauvres où les bancs sont solides? Les pauvres ça casse. Où les murs sont carrelés? Les

Bureau de chômage...



pauvres c'est sale. Où les affiches ne parlent que de travail? Les pauvres c'est paresseux. Où les employés m'ignorent? Les pauvres dans notre pays ça n'existe pas!

### **Petits souvenirs, petit film**

Hélas, trois fois hélas, je suis femme. J'ai arrêté de travailler pour élever mes trois enfants. Hélas, trois fois hélas, j'ai quitté un mari qui ne me battait pas, qui n'était ni ivrogne, ni criminel, j'ai quitté un mari qui me rendait juste la vie infernale. J'ai divorcé, bien mal m'en prit! Hélas, trois fois hélas, je n'ai plus vingt ans, je n'ai que peu travaillé, j'ai trois enfants en âge d'école et je ne connais pas mes droits.

Mais pleine de courage, malgré ma tristesse et mon désarroi, je me mets en quête d'un travail. Les réponses furent, cruelles: « pas d'expérience », « vous n'avez rien fait pendant quinze ans » Non, je me suis juste occupée de l'éducation de mes enfants, d'un mari exigeant, d'une grande maison! Malgré les grandes batailles des années septante, une femme au foyer « ça ne fait rien »! Une femme au foyer ça se tourne les pouces, ce n'est pas rentable, ça ne paye pas d'impôt, ça ne consomme qu'avec l'assentiment de son mari. Une femme au foyer est, encore aujourd'hui, une femme sans moyens financiers propres, donc sans parole.

Le pire est, sans doute, que plus on me le dit, plus je le crois: je finis par m'identifier à l'image que la société se fait de moi. Je n'ai probablement pas fait grand chose en étant à la fois puéricultrice, enseignante, éducatrice,

technicienne de surface, cuisinière, gentille hôtesse, organisatrice d'intérieur, médiatrice dans les conflits, et j'en passe. Non, tout cela n'a pas de prix (financier s'entend) donc n'existe pas: je ne suis rien!

Mais les enfants doivent manger et je trouve des petits boulots. Faute de mieux, je pratique même mon métier par intérim.

L'intérim. J'ai cru que c'était la clef, enfin j'allais prouver que j'existais, que je pouvais encore servir à quelque chose. Un mois par ici, un mois par là, pas toujours facile avec trois enfants, des moments d'arrêts ici et là, jamais assez pour avoir droit au chômage, jamais assez pour ne plus être dans le besoin. La peur au ventre à chaque fin de mois, le temps qui passe, de plus en plus vieille sur le marché de l'emploi, j'ai de moins en moins de chance de réussir à décrocher un boulot. Qu'à cela ne tienne, mettant ma dignité au placard, je vais au CPAS. Là, ils me promettent mille choses. Une réinsertion rapide, une nouvelle formation, ... Bref tout va aller pour le mieux dans ce meilleur des mondes. Je reprends courage, je suis prête à tout.

Le temps passe, je n'ai pas de nouvelles. Le sourire aux lèvres, je vais m'informer des directives à suivre pour y avoir droit. Bien mal m'en prit, la réinsertion, c'est moi qui dois la trouver et à mon âge... Moi qui croyais naïvement que quelqu'un allait m'aider. Ce n'est pas grave, je m'inscris à la formation proposée. Peut-être enfin le bout du tunnel.

La formation s'avère d'un niveau primaire. Souvent je me demande ce que j'y fais. Je pourrais reprendre le "professeur" dans pas mal de choses. Et quand j'ose dire que cette formation ne me convient pas parce que le niveau est trop bas, on me regarde tel un oiseau exotique! Et l'on me jette: «*Et bien qu'est-ce que vous attendez pour trouver du travail alors? Si vous êtes si maligne, trouvez-vous une formation adéquate*».

Je les prends au mot et je construis un projet: je m'instruis, je m'informe, je suis une formation en comptabilité, mon projet prend forme et je le soumets aux instances qualifiées. «*C'est un projet formidable, plein d'intérêt, indispensable à notre communauté. Mais vous comprenez, pour le moment, nous gardons votre projet sous la main, dès qu'il y a*

*une possibilité, nous vous informons*». Je n'ai pas été "informée" mais le projet s'est réalisé. Sans moi! Merci!

### **Paroles, paroles, ...**

J'ai appris depuis qu'il vaut mieux se taire. J'ai appris à recevoir la charité sociétale en silence, en baissant les yeux et en disant "amen".

J'ai appris que, d'une femme fière et courageuse, on pouvait faire un être angoissé et résigné, que d'espoirs déçus en espoirs déçus, on pouvait arriver au désespoir, celui qui vous étouffe dès le matin et vous souffle: «*À quoi bon te lever, aujourd'hui sera comme demain*». J'ai appris que ma parole n'a le prix que de ce que l'on veut bien me donner, c'est-à-dire pas grand chose.

Après est venue l'ALE: être payée 150 francs de l'heure à faire les petits boulots que les autres ne veulent plus faire à des prix concurrentiels. Femmes de ménage, serveuses et ouvreuses de centre culturel, plongieuses, ...

Ça met du beurre dans les épinards. De quoi pourrions-nous nous plaindre? Mais quand on engage, on ne prend pas les gens des CPAS. Le subsidé que l'on a reçu, c'est pour une "vraie employée"! Je reste cataloguée ALE et je suis priée d'accepter ce qu'on me propose... Sinon! Sinon quoi?

Je suis déjà au plus bas. Que me reste-t-il à perdre? Vous avez tué une partie de moi. Celle à laquelle sans doute je tenais le plus, ma dignité.

Mais une braise reste encore chaude, une braise qui me permet encore de raconter mon histoire. Je vais vous dire, les pauvres ne sont pas toujours des "casseurs", des "sales", des "paresseux", des "ignorants". Alors ne nous prenez pas de trop haut! Les chutes, ça n'arrive pas qu'aux autres et n'oubliez pas que c'est l'atterrissage qui fait mal! Et peut-être que demain sera vraiment un autre jour!

### **Propos recueillis par Catherine Brescheau**

Cet article a été publié dans le journal du «*Collectif Solidarité contre l'exclusion: emploi et revenus pour tous*» asbl.

Ce journal traite de l'exclusion sous toutes ses formes, sur ses causes, sur les moyens de la combattre. Vous y trouverez aussi des informations sur les initiatives associatives et syndicales.

Pour recevoir un numéro gratuit: 02/213 38 70 ou info@asbl-csce.be, site <http://enter.org/solidarity>.



## Aide sociale publique : de la charité à l'émancipation ?

**L**utter contre la pauvreté peut prendre des formes très différentes. En première ligne communale, on trouve le CPAS (Centre public d'aide sociale), véritable baromètre de la société. L'expérience d'Yvan Mayeur\*, député fédéral et Président du CPAS de Bruxelles-ville, lui a permis de confronter les réalités de l'exclusion sociale à l'action législative. Rencontre.

### *Quel est le regard de la société sur la pauvreté ?*

**Yvan Mayeur :** Il a évolué au fil du temps. A partir du Moyen Age, on parle de charité, privée ou semi-publique. Pendant le régime français, la notion de bienfaisance et les hospices s'installent. Ensuite, il y a une évolution vers l'assistance publique, qui deviendra, dans les années 1970, l'aide publique. Aujourd'hui, nous travaillons à l'intégration sociale.

Derrière tous ces mots se cache la vision d'une société sur les problèmes d'exclusion et la manière dont elle les résout. La société en général, et les pouvoirs publics en particulier, ont une responsabilité évidente. Il est inadmissible, aujourd'hui, d'accepter qu'un jeune de 18 ans commence sa vie sociale au CPAS. Pourtant, c'est le cas. L'ambition de la nouvelle notion d'intégration sociale est de lui donner une première chance.

Lors de la discussion de ce projet de loi, le PS (Parti Socialiste) a défendu l'idée que cette notion ne se limite pas à une remise au travail et que les missions du CPAS évoluent vers des pratiques de soutien des jeunes par des formations, des études, ... L'intégration passe aussi par ces aspects-là. Le rôle des CPAS aujourd'hui ne se résume pas au simple fait de permettre à tout le monde de vivre avec le minimum vital<sup>1</sup>.

### *Quelles sont les missions légales du CPAS ?*

**Y.M. :** La mission légale du CPAS est définie par la loi de 1976 qui organise les CPAS et par la loi du 26 mai 2002 sur l'intégration sociale qui modifie la loi de 1974 sur le minimex. Ses facettes sont multiples: faire de l'intégration, remettre à l'emploi les jeunes et moins jeunes (articles 60), remettre aux études, lutter contre le surendettement, faire de la médiation de dette, gérer un établissement pour personnes âgées, ...

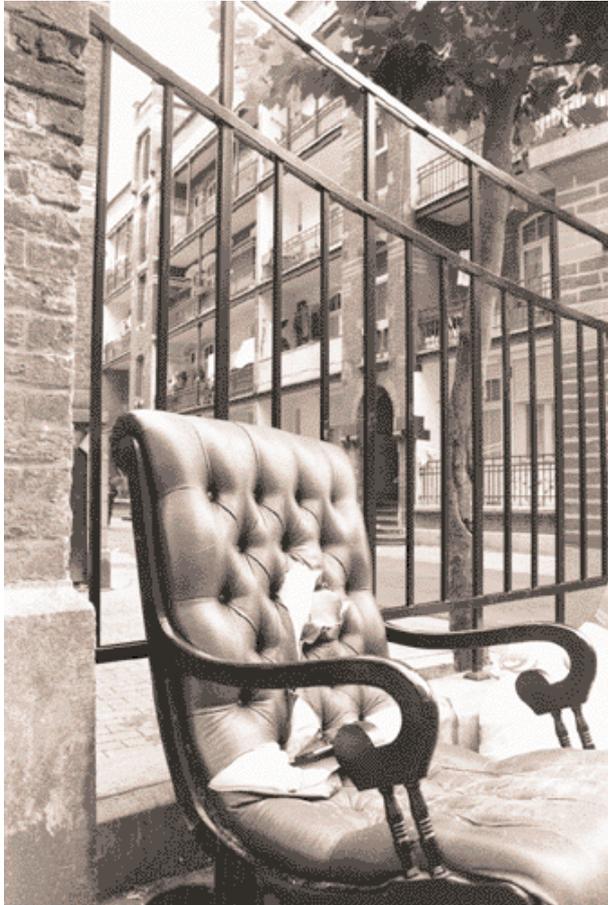
L'action sociale est un choix politique où une majorité décide d'investir (ou pas) dans une politique sociale. Le CPAS agit à l'échelon de la commune. Il est un baromètre de ce qui ne va pas dans la société. Depuis que je suis président, je défends l'ensemble des catégories sociales qui n'ont pas les moyens de vivre décemment, y compris les travailleurs. Nous devons faire attention car, dans certaines situations, il vaut mieux être à charge du CPAS que de travailler!

Des salaires trop bas induisent que, lorsqu'il y a un problème, les familles voient leurs revenus diminuer d'un coup. Elles se retrouvent dans des conditions très précaires et le CPAS ne peut pas toujours les aider. La solution n'est pas de diminuer le revenu d'intégration sociale (RIS, ancien minimex) mais d'augmenter les salaires et les revenus des plus faibles. Par ailleurs, nous demandons aussi une augmentation des RIS, trop peu élevés pour vivre, particulièrement à Bruxelles où les problèmes les plus récurrents sont les coûts de la santé, du logement et le chômage. Quand je rencontre les gens ici, c'est de cela qu'ils me parlent.

On se retrouve avec toutes sortes de problèmes: logements coûteux et insalubres qui provoquent des maladies qui détériorent l'état de santé général. Je vois aussi des situations absurdes où des familles nombreuses, avec 4 ou 5 enfants, se voient refuser un logement social avec trois chambres, sous prétexte que, légalement, il faut une chambre par enfant. Elles sont donc maintenues de fait dans un logement inadapté, même si c'est un deux pièces! Le CPAS est confronté à des situations invraisemblables car une série d'intervenants sociaux sont en décalage avec les réalités. Comme on ne voit pas beaucoup la misère, qui chez nous est derrière les murs, dans les appartements, elle n'émeut que très peu. Mais je prétends que nous assistons à une précarisation et à une dégradation de la situation sociale.

### *Vers quel public va l'intervention du CPAS ?*

**Y.M. :** Pour donner un ordre de grandeur, le CPAS de Bruxelles aide tous les ans, au moins une fois par an, 13.000 personnes, sur une population à Bruxelles-ville de 135.000 habitants, soit + de 9%. 3.500 personnes sont prises en charge toute l'année. 90% d'entre elles sont



Belges ou installées durablement en Belgique. On médiatise les autres publics mais c'est une minorité. La loi fixe les critères: avoir 18 ans, être sans ressources, accepter un travail d'intégration. La majorité des personnes aidées n'ont jamais réussi à ouvrir un droit à la Sécurité sociale. La plupart sont des jeunes ou des personnes en rupture familiale, par exemple des femmes seules avec un ou deux enfants. 800 jeunes dépendent du CPAS de Bruxelles! Ils n'ont jamais terminé un cycle d'études, n'ont jamais travaillé; ils vivent seuls ou dans une famille avec de pires difficultés que les leurs. On l'a oublié, mais on ne parvient pas à enrayer une pauvreté qui se reproduit, alors que cela a toujours été la grande ambition de l'aide sociale.

### **Comment est financé le CPAS?**

**Y.M.:** La majorité des moyens dont dispose un CPAS vient de l'Etat fédéral. Ils ont été augmentés, pour la première fois depuis plus de dix ans, sous la législature précédente, grâce à l'action de Laurette Onkelinx et Johan Vande Lanotte.

La Région intervient très peu, via le Fonds spécial de l'aide sociale. Elle pourrait intervenir beaucoup plus, par des mécanismes de prise en charge des personnes après l'intervention des CPAS. Elle fait clairement défaut dans une série de politiques sociales.

Les communes, quant à elles, devraient pouvoir investir dans l'action sociale, surtout dans un contexte social qui se détériore.

Le CPAS de Bruxelles-ville a un budget de fonctionnement de 100 millions d'euros, hors investissements. Il travaille avec près de 200 assistants sociaux.

### **Que répondez-vous au reproche fait aux CPAS de contrôler les gens et, par là même, de rompre une relation de confiance indispensable dans un travail d'intégration?**

**Y.M.:** N'est-il pas admissible que la collectivité qui intervient pour octroyer une aide vérifie que cette aide va bien à la personne qui en a besoin? Les contrôles qui sont exigés garantissent le bon fonctionnement général d'un système d'intervention sociale, publique de surcroît. Celle-ci doit se fonder sur des critères précis d'intervention, d'ailleurs stipulés par la loi qui impose aussi un certain contrôle. Cela vaut aussi pour la Sécurité sociale, et c'est tant mieux!

Autre chose est de défendre une intervention générale, sans contrôle et sans critères, où il suffit que les personnes se déclarent pauvres pour qu'on leur accorde un revenu d'intégration. Je ne suis pas d'accord avec cette autre conception de l'intervention sociale que je ne trouve pas progressiste et qui se fonde sur une conception de l'homme assez pessimiste et infantiliste. Elle n' imagine pas que l'individu puisse se prendre en charge lui-même et créer son propre avenir. Elle maintient les gens dans des conditions d'assistance et de prise en charge totale. C'est malheureusement ce que revendiquent un certain nombre d'associations. Cette conception nous ferait revenir, *de facto*, à l'assistance publique, déguisée sous un concept sous-entendu, celui de l'allocation universelle.

Ceci étant dit, il faut certainement améliorer la qualité du travail des CPAS et être plus exigeant à l'égard des autorités des CPAS et des politiques qui les chapeautent. L'action sociale est un choix politique. C'est le politique qui doit prendre la responsabilité de doter le CPAS de moyens suffisants pour mener une politique sociale.

### **Comment envisagez-vous l'avenir de l'aide sociale?**

**Y.M.:** Il y a plusieurs hypothèses d'évolution. Je pense que progressivement il faut aller vers, soit:

1- *La création de meilleurs relais entre les CPAS et les autres intervenants sociaux.* Par exemple, en matière de politique d'emploi, il n'y a pas de cohérence: le CPAS mène une politique de mise au travail des personnes par le biais des articles 60 (600 postes de travail vont être créés en 2003 au CPAS de Bruxelles). Quand les contrats seront terminés, la grande majorité va se retrouver au chômage. Il est inadmissible que les instruments régionaux d'emploi ne reprennent pas le suivi pour créer des filières d'intégration. Il y a là des lacunes graves!



Donc, cette première hypothèse serait que les autres intervenants sociaux continuent le travail du CPAS et permettent de faire progresser la situation générale. Il faut améliorer également la situation sociale des autres travailleurs et de l'ensemble des allocataires sociaux, en augmentant les salaires nets d'une part et la prise en charge collective d'un certain nombre de besoins de l'autre. Etendre la Sécurité sociale et la prise en charge par la collectivité de différentes matières, comme les frais de santé et de justice, reviendrait à une amélioration du niveau de vie.

2- *Une modification de la loi qui permette de passer du concept d'intégration sociale à celui d'émancipation sociale.* Cela veut dire donner aux gens les outils nécessaires pour qu'ils puissent se réaliser (études, travail, apprendre à gérer son avenir (budget), apprendre que l'existence de l'homme ne se résume pas à travailler, à manger et à dormir) et intégrer dans le travail social

d'autres éléments que ceux de l'intervention sociale classique, comme par exemple les dimensions culturelle et intellectuelle.

J'exècre les gouvernants qui mènent une politique "en faveur des plus démunis". Se donner bonne conscience en s'occupant des plus pauvres sans s'occuper des autres, n'est pas résoudre les problèmes sociaux auxquels les gens sont confrontés. On finit par mettre en concurrence les personnes en difficulté selon leur degré de précarité alors qu'ils devraient être solidaires et avoir le même type de revendications. On fait alors de la discrimination à rebours. Il faut toujours avoir une vision globale et répondre à l'ensemble des problèmes.

### **Dans ce contexte, comment voyez-vous une amélioration à Bruxelles?**

La relance économique et sociale est un choix politique. Il faut qu'un autre projet politique émerge à la tête de cette région.

Il faut mobiliser toutes les forces vives de Bruxelles pour soutenir une activité économique, créer de l'emploi, créer des logements, réinvestir dans les services publics, développer l'économie sociale, les services collectifs, l'aide aux personnes, les métiers nouveaux que l'on ne considère pas à leur juste valeur, ...

A quand un projet pour cette ville qui vise à émanciper et à intégrer tout le monde? Je crains qu'aujourd'hui, le modèle politique qui est poursuivi, est de faire fuir les habitants et d'attirer un public bourgeois. Il faut être clair: les personnes qui dirigent Bruxelles sont de droite et défendent certains intérêts contre d'autres. Pas ceux de la majorité des Bruxellois et certainement pas ceux de la majorité populaire! Un lifting des trottoirs n'améliore en rien les conditions de vie des personnes dans les maisons, or la misère est cachée à l'intérieur des murs!

\* Yvan Mayeur, assistant social de formation, est député fédéral depuis 1989 et Président du CPAS de Bruxelles-ville depuis 1995.

1 Montants RIS (revenu d'intégration sociale), au 1/06/2003: cohabitant = €389,11; isolé = €583,66; isolé + enfant à charge = €778,21.

## Belgique : bon élève européen, mais peut mieux faire !

Lutter contre la pauvreté, que cela soit à l'échelle régionale, nationale, européenne ou mondiale, nécessite avant tout de connaître l'ennemi à "vaincre".

Or, si, malheureusement, à l'échelle mondiale, la pauvreté à combattre est facilement identifiable: il s'agit de la pauvreté absolue, définie par l'incapacité de satisfaire les besoins de base en nourriture, vêtements, soins, éducation et logement, il apparaît que la définition de la pauvreté, dans nos sociétés occidentales, demeure une question très vaste, tant la pauvreté prend des formes multiples, dont certaines se révèlent très difficiles à appréhender et à "quantifier".

C'est la raison pour laquelle, certainement, les études officielles sur le sujet prennent si peu en compte la dimension humaine de ce phénomène, pour se concentrer sur la dimension économique.

Certaines études définissent la pauvreté comme la dimension économique de l'exclusion sociale, celle-ci indiquant "une situation de rupture par rapport au lien social".

### *Début de prise en compte sur le plan européen*

Au niveau de l'Union Européenne, la pauvreté est définie comme "un manque de ressources (monétaires ou non) de telle sorte qu'il exclut du niveau minimal reconnu comme acceptable".

Lors du Conseil européen de Nice (décembre 2000), les chefs d'Etat ou de gouvernement ont confirmé et implémenté la décision prise à Lisbonne, en mars 2000, selon laquelle la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale consistait à utiliser une méthode ouverte de coordination, supposant la définition d'un ensemble d'objectifs collectivement acceptés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE), le développement de plans d'actions nationaux afin de réaliser ces objectifs et l'évaluation des progrès réalisés en la matière ainsi que des résultats des politiques nationales.

C'est dans ce contexte que le Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, a approuvé un premier ensemble de dix-huit indicateurs communs dans le domaine de l'exclusion sociale, qui permettront de suivre, de

façon comparable, les progrès des Etats membres dans l'accomplissement des objectifs communautaires. Ces indicateurs doivent être considérés comme faisant partie d'un ensemble cohérent, reflétant, de manière équilibrée, les préoccupations sociales de l'UE. Ils couvrent quatre dimensions importantes de l'inclusion sociale (pauvreté financière, emploi, santé et éducation) qui mettent en évidence la "multidimensionnalité" du phénomène de l'exclusion sociale.

Ces 18 indicateurs constituent donc désormais le fondement de la politique communautaire dans le domaine, les Etats membres devant les inclure dans leurs plans d'actions nationaux pour l'inclusion sociale, plans devant être présentés, à partir de 2003, tous les 2 ans.

Il est également à signaler que les Etats membres seront, en outre, encouragés à compléter ces indicateurs communs, dans leurs plans nationaux pour l'inclusion, par une série d'indicateurs visant à refléter les particularités nationales et à faciliter l'interprétation des 18 indicateurs communs.

L'adoption de ces 18 indicateurs communs, en 2001, lors du Sommet de Laeken, a déjà été l'occasion de l'établissement, par les Etats membres, d'un premier plan d'actions national d'inclusion sociale.

La lecture des données, reprises dans ces plans respectifs, nous donne de précieuses indications sur la situation, dans notre pays et en Europe.

### *La situation en Belgique*

15% des Européens étaient, en 1999, exposés à un risque de pauvreté, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans des ménages dont le "revenu disponible équivalent" était inférieur à 60% du revenu médian équivalent de leur pays de résidence<sup>1</sup>.

En Belgique, ce seuil est proche de la moyenne européenne: il se situe à 13%! La Belgique se retrouve ainsi en 7<sup>ème</sup> position, derrière la Suède (9%), le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Finlande (11%) et l'Autriche (12%).



En Belgique, pratiquement une personne sur sept vivant avec un "bas revenu" (c'est-à-dire sur les 15% de la population qui courent un risque augmenté de pauvreté) est confrontée, tôt ou tard, au risque de pauvreté et la proportion de personnes contraintes de vivre constamment avec un bas revenu s'élève à 7,7%. Pour la moitié de la population avec un "bas revenu", le risque de pauvreté et d'exclusion est une donnée temporaire.

Les véritables situations de pauvreté et d'exclusion se concentrent sur les groupes qui doivent vivre d'un bas revenu durant une période plus longue.

Les personnes isolées et les familles à revenu unique courent plus de risques de se retrouver dans une situation de "bas revenu".

De ce fait, les familles monoparentales constituent un groupe à risque spécifique (29% de bas revenu, tant pour les hommes que pour les femmes isolés avec enfants à charge).

Parmi les isolés sans enfant, les femmes courent en principe un risque plus élevé que les hommes, surtout à l'âge actif (20% contre 13%).

Pour les jeunes (15-24 ans) (23%) et les personnes très âgées (+ 75ans) (23%), le risque qu'ils aient un bas revenu est également plus élevé que la moyenne.

### **Les réponses syndicales**

Parmi les remèdes à la pauvreté existants et mis en avant, deux relèvent des "activités essentielles de base" des organisations syndicales: l'emploi et la protection sociale. Les chiffres montrent, en effet, que si le taux de risque de pauvreté "final" est de 13%, il se situe à 40% avant les transferts sociaux!

Notre système fait preuve d'une certaine efficacité en jouant un rôle redistributif important. Il mérite donc d'être maintenu.

Si les allocations sociales contribuent largement à écarter les individus du risque de pauvreté, on ne peut que faire un double constat douloureux sur l'évolution des dépenses sociales en Belgique. Premièrement, les dépenses de protection sociale en Belgique, en % du PIB, ont diminué ces dernières années pour s'établir, en 2000, sous la moyenne européenne (26,7% contre 27,1%).

Deuxièmement, les allocations sociales décrochent de l'évolution des salaires.

En 1980, une indemnité d'invalidité s'élevait en moyenne à 44% des salaires, contre 33% aujourd'hui. Durant la même période, l'allocation de chômage est passée de 42 à 28%.

Notre organisation plaide donc concrètement pour une liaison automatique au bien-être de toutes les allocations sociales et pensions, de tous les plafonds salariaux pris en compte pour les calculer.

Sans liaison au bien-être, notre sécurité sociale ne serait plus qu'un cache-misère, incapable de lutter efficacement contre les risques d'exclusion. Cette liaison au bien-être ne peut être sélective mais vise toutes les allocations ainsi que les minima, maxima et plafonds.

Une telle sélectivité risquerait de casser le principe d'assurance solidaire de notre régime de sécurité sociale pour y substituer un système minimum d'assistance, les revenus "moyens", préférant "fuir" le régime de solidarité!

Toutefois, notre combat ne peut être et n'est pas que défensif: la FGTB réclame également que notre régime de protection sociale soit amélioré. En effet, quand l'allocation sociale constitue l'unique source de revenu, le revenu "garanti" par la sécurité sociale se révèle ne pas toujours être suffisant!

Les personnes qui vivent dans des ménages qui dépendent principalement de revenus de remplacement, courent un risque plus élevé (50%).

Les chômeurs courent un risque considérablement plus élevé que les personnes qui travaillent (30% contre 5%), tout comme c'est le cas pour les pensionnés (19%).

Tenant compte de ces éléments, la FGTB revendique donc l'amélioration des allocations des chômeurs et des invalides (pour les porter de 45% à 50%).

En matière de soins de santé, notre revendication pour l'amélioration de la facture maximum demeure afin qu'une longue (et/ou chronique) maladie ne mette pas les patients en difficultés financières.

De même, la FGTB revendique toujours l'extension du statut VIPO pour tous les chômeurs de plus d'un an qui rencontrent, aujourd'hui, le plus de mal à payer leurs soins et ceux de leurs enfants.

Cette dimension "santé" est importante dans le domaine de l'exclusion sociale.

En effet, il est fréquemment admis que la santé et l'inclusion sociale soient étroitement liées.

Le lien entre mauvaise santé et pauvreté pouvant être de deux natures différentes: une mauvaise santé peut conduire à l'exclusion du marché du travail et entraîner la pauvreté; de même, la pauvreté engendre une mauvaise santé, du fait des conditions de vie et de logement précaires ou de difficultés d'accès aux soins de santé.

Le pourcentage de la population belge de 16 ans et plus dont les activités quotidiennes sont gravement entravées par la maladie est de 6%, en 1997.

La proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (7% contre 4%), et elle augmente avec l'âge.

Des différences se marquent également en fonction du niveau de revenu: parmi la population à revenus modestes, 9% des individus sont confrontés à des obstacles dans leur vie quotidienne suite à la maladie et au handicap, contre un peu plus de 5% parmi la population aux revenus les plus élevés.

Le pourcentage de la population qui s'estime en mauvaise ou en très mauvaise santé est de 3% pour 1997. On constate très peu de différences selon le sexe. Les pourcentages diffèrent toutefois selon le niveau de revenu (7% pour les bas revenus, 3% pour les revenus les plus élevés) et selon le niveau de formation (7% pour un niveau de formation faible, 2% pour un niveau de formation moyen et 1% pour un niveau de formation élevé).

Le premier Plan d'actions national d'inclusion sociale<sup>2</sup> nous apprend également qu'un niveau de formation plus élevé fait baisser le risque de pauvreté: celui-ci est de 6% pour les personnes à haute qualification et de 22% pour les peu qualifiés.

Le constat est peu étonnant sachant d'une part, que le niveau de formation influence la participation au marché du travail et d'autre part, que cette participation au marché du travail est reconnue comme un facteur important d'inclusion sociale.

L'une des raisons est le lien manifeste existant entre travail et revenu.

En Belgique, 2% des personnes salariées ont cependant un bas revenu dû à un bas salaire et/ou à la composition du ménage.

88% de ces personnes travaillent à temps plein, quoique, dans la plupart des cas, avec un contrat précaire ou à durée déterminée.

L'insertion sur le marché du travail dans des conditions décentes constitue en fait l'instrument le plus efficace de lutte pour l'inclusion sociale.

D'autres domaines de la politique de lutte contre l'exclusion sociale font l'objet d'une attention particulière de la FGTB Fédérale.

Citons, à titre d'exemple et sans volonté d'exhaustivité, la politique de l'énergie et de l'électricité (garantie du droit à l'éclairage et au chauffage), la politique des prix en matière de médicaments et d'eau, la fiscalité avec l'objectif d'assurer une redistribution des revenus plus juste, la politique de la consommation (la FGTB a été une des chevilles ouvrières de l'instauration d'un service bancaire de base visant à éviter l'exclusion bancaire qui touche directement les personnes fragilisées économiquement), ...

De fait, nombre de pans de la politique de lutte contre l'exclusion sociale (et notamment certains aspects connexes à la politique de l'emploi et des soins de santé) ont été régionalisés et/ou communautarisés.

Si cette évolution institutionnelle de la Belgique a permis de donner une plus grande dimension de proximité à la politique de lutte contre l'exclusion sociale, cela a toutefois rendu plus complexe la poursuite de ce combat.

Raison pour laquelle une bonne collaboration entre les différentes composantes de notre organisation est nécessaire afin que la Belgique devienne un élève exemplaire en matière d'inclusion sociale.

**Christophe Quintard**

**Bureau d'études de la FGTB-Fédérale**

- 1 Le "seuil de risque de pauvreté" présente, de par sa définition, un caractère relatif: il se mesure par rapport au niveau de vie et de prospérité de l'ensemble de la société.
- 2 Disponible sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.budgetfederal.be/f/h7/h7a/h7a4/h7a4c.htm>. Signalons que ce plan a été préparé sans consultation des interlocuteurs sociaux!



## *Emploi en Région de Bruxelles-Capitale:*

# Dynamiques et mécanismes de l'exclusion économique et sociale

La Région de Bruxelles-Capitale constitue, simultanément et paradoxalement, d'un côté, l'une des régions les plus riches d'Europe, du moins si l'on se fie à ce qui y est produit, et, de l'autre, une région cumulant un taux de chômage très élevé (plus de 20%), où une proportion importante d'habitants dépendent d'un revenu de remplacement et/ou sont victimes de l'exclusion économique et sociale.

Elle est donc productrice, à la fois, de richesse et de pauvreté. Ce paradoxe s'accroît plus encore lorsqu'on examine les clivages socio-économiques au sein des 19 communes. A Bruxelles plus qu'ailleurs, ce qu'il est convenu d'appeler la "question sociale" se confond avec la question urbaine, considérée sous l'angle de la crise des centres urbains.

### ***Ségrégation socio-spatiale***

Les territoires urbains concentrent, parfois jusqu'au paroxysme, les conséquences des mutations économiques, sociologiques et sociales qui affectent nos sociétés depuis les années 70. La ville met en évidence les paradoxes et les contradictions du système socio-économique dans lequel le système productif exclut une frange importante de la population. Espace de regroupement et de production de richesses, la ville concentre et polarise des populations prolétaires ou en voie de prolétarianisation.

Si la précarisation d'une part importante de la population est un phénomène typique des grands centres urbains, auquel n'échappent pas les grandes villes belges (Anvers, Liège, Charleroi), son évolution à Bruxelles est d'autant plus préoccupante, vu sa rapidité et son ampleur. Le revenu moyen à Bruxelles, passé sous la moyenne nationale, témoigne de cette évolution.

Parmi les zones urbaines belges, c'est à Bruxelles que les contrastes socio-spatiaux sont les plus marqués<sup>1</sup>: plus d'un quart des habitants bruxellois habitent des quartiers où le chômage dépasse la barre des 25%<sup>2</sup>; de

manière plus générale, une étude<sup>3</sup> portant sur les quartiers défavorisés a montré que 36% de la population et 39% des ménages de la Région bruxelloise vivent dans ces quartiers en difficulté. La Région bruxelloise se caractérise donc par de très fortes concentrations de pauvreté et de précarité dans certains quartiers centraux. Ces zones de fragmentation urbaine se retrouvent principalement dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Molenbeek-St-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek. Elles touchent également, mais, dans une moindre mesure, les communes d'Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles et Koekelberg.

### ***Zone métropolitaine en croissance***

La croissance économique, même lorsqu'elle est créatrice d'emploi, peut se faire au détriment de la cohésion des zones urbaines.

La Région bruxelloise connaît une situation paradoxale: elle est, à la fois, le premier bassin d'emplois du pays et la Région ayant le taux de chômage le plus élevé. L'importance de celle-ci dans l'emploi intérieur national est considérable puisqu'il s'élève à 16% (plus de 650.000 emplois) alors qu'un peu moins de 10% de la population belge y habitent.

Un examen plus large de la situation de l'emploi, prenant en compte les provinces du Brabant flamand et wallon, provinces périphériques de la Région bruxelloise, correspondant schématiquement à la zone métropolitaine de Bruxelles, montre que 28% de l'emploi salarié du pays se concentre dans cette zone alors qu'on y retrouve 22,8% de la population, ce qui illustre le poids économique de celle-ci.

Ce regain de dynamisme correspond à celui observé, de manière générale, dans les zones métropolitaines, ces dernières décennies. Ainsi, de 1990 à 2001, on a assisté à une augmentation de plus de 110.000 emplois salariés, ce qui correspond à une croissance de l'emploi de 12,1%. Cette croissance est légèrement plus élevée que dans le reste de la Belgique (10,9%).

Pour la Région de Bruxelles-Capitale uniquement, on a assisté à une diminution de l'emploi, au début des années 90 (26.000 postes en moins), mais, à partir de 1996, a été enregistrée une reprise de l'emploi salarié (42.000 emplois de plus). Globalement, sur la période 1990-2001, la Région a donc vu son emploi salarié augmenter de 2,8%.

L'essentiel de la croissance de la zone métropolitaine bruxelloise a donc été capté par la périphérie, même si une reprise de la croissance a eu lieu, à Bruxelles, à partir de 1996.

### ***Mutations économiques et recomposition de l'emploi***

La mondialisation de l'économie affecte directement les territoires urbains, produit l'émergence de nouveaux types d'activités basées sur la technologie, sur l'information et sur la connaissance au dépend d'activités à caractères industriels et donc modifie en profondeur les structures de l'emploi.

Les transformations du mode de production et le développement d'une économie "post-fordiste", axée sur les services, ont entraîné une accentuation de la spécialisation spatiale de la région urbaine bruxelloise.

Le tertiaire représente aujourd'hui 88,9% de l'emploi salarié à Bruxelles. Les secteurs de l'administration publique, des services aux entreprises, du commerce et des activités financières représentent, à eux seuls, 54% de l'emploi en RBC alors qu'en Flandre et en Wallonie, ces 5 secteurs représentent environ 35% de l'emploi.

A côté de cela, cinq secteurs d'activité ont connu une diminution importante de l'emploi salarié: l'industrie manufacturière, la construction, le commerce de gros (sous la pression de la délocalisation de ces activités en périphérie), le nettoyage industriel et les activités financières.

Par contre, les secteurs qui constituent les principaux moteurs de la croissance bruxelloise, sont, en terme d'emploi: la santé et l'action sociale, les télécommunications, l'administration, les services collectifs, l'intérim, les activités informatiques, les services de conseils aux entreprises et la publicité, l'horeca et l'éducation. Ces 9 secteurs ont vu globalement leur emploi augmenter de 50.000 unités.

En globalisant ces secteurs, on en arrive à une augmentation du secteur tertiaire de 37.000 unités (+7,6%)

compensant, du moins en volume, la diminution du secteur secondaire de 20.000 unités (-17%).

On a également constaté une évolution des caractéristiques de l'emploi:

- Une diminution élevée du nombre de salariés ayant un statut d'ouvrier et, corollairement, une augmentation du nombre de salariés ayant un statut d'employé;
- Une diminution des salariés masculins au profit du salariat féminin;
- Une hausse importante de la qualification de l'emploi dont les causes sont principalement la modification de la structure de l'emploi, les pratiques de surqualification à l'embauche et la hausse du niveau de scolarité de la population active. En comparant la Région de Bruxelles-Capitale à la Belgique, on s'aperçoit que l'emploi est structurellement et nettement plus qualifié à Bruxelles que dans le reste du pays et ce, quel que soit le secteur;
- Une contraction des emplois stables au bénéfice des contrats à durée déterminée et de l'intérim.

La précarisation des emplois, entraînant la non-maîtrise de l'avenir, facteur d'insécurité et d'incapacité à construire un projet, renforce les phénomènes d'exclusion.

### ***Pressions concurrentielles***

La recomposition du marché du travail bruxellois, conjuguée à l'augmentation de la pression concurrentielle exercée par les forces de travail situées dans les régions voisines, a fragilisé considérablement la position d'une certaine frange de la main-d'œuvre bruxelloise, durant les années nonante.

Ainsi, par exemple, entre 1997 et 2001, l'emploi salarié a augmenté de 36.000 unités à Bruxelles (+6,4%). Mais, au même moment, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés n'a diminué que de 6.600 unités (-8,6%). Plusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer cela: l'importance de la navette, le développement des temps partiels et la modification de la population active.

Plus globalement, sur les 650.000 postes existant en région Bruxelloise en 2001, 45% sont occupés par des bruxellois, 36% par des navetteurs venant de Flandre et 19% par des navetteurs venant de Wallonie.



Le taux de navette atteint aujourd'hui 55% (362.000 personnes). De plus, 48.000 bruxellois travaillent à l'extérieur.

Le phénomène d'exode urbain a aussi renforcé l'importance de la navette. En effet, on constate qu'une majorité de migrants à la recherche d'espaces verts et de logements familiaux quittent la capitale, s'installent à proximité de celle-ci tout en y conservant son emploi. A l'inverse, les personnes en situation d'exclusion sont incitées à se maintenir ou à entrer dans les villes où elles trouvent urbanité et centralité.

### **Accroissement de l'exclusion**

De nombreuses villes européennes sont aujourd'hui confrontées à une augmentation importante des disparités économiques et sociales sur leur territoire: aggravation du chômage (surtout de longue durée), accroissement de la pauvreté, confinement des groupes sociaux défavorisés dans des zones de pauvreté, ...

La Région bruxelloise n'y échappe pas. Globalement, en dix ans, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 50%. A partir du milieu de l'année 2001, leur nombre a considérablement augmenté sous l'influence de la mauvaise conjoncture, de faillites telle que celle de la Sabena, ... En janvier 2003, le taux de chômage dépasse la barre des 20% pour une moyenne nationale de 11,9%.

Certains groupes sont particulièrement confrontés à ce phénomène d'exclusion. En comparaison avec le reste du pays, la Région bruxelloise enregistre un nombre plus important de demandeurs d'emploi peu qualifiés (2/3 des demandeurs d'emploi ont des niveaux d'études correspondant à des niveaux faiblement qualifiés), de demandeurs d'emploi avec une durée d'inactivité élevée (plus de 60% des chômeurs sont en inactivité depuis plus d'un an) et de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère (29% sont hors UE). Le taux de chômage des jeunes est également de près de 30%. Enfin, si l'économie en Région bruxelloise est très fortement tertiaisée, 55% des demandeurs d'emploi sont inscrits dans les catégories professionnelles de type ouvrier.

### **Bruxelles, ville gagnante, ville perdante**

Il est évident que si l'on veut couvrir l'ensemble des phénomènes d'exclusion de l'emploi, les variables du chômage sont insuffisantes car elles ne couvrent pas toutes les dimensions et les facteurs de la précarisation: alternances d'emploi et de chômage, bas niveaux de

revenus, incertitudes sur l'emploi, chômeurs âgés non-demandeurs d'emploi, ménages où personne n'exerce d'activité professionnelle, absence de perspective individuelle de promotion sociale, déqualifications, ... Toutefois, les données sur le chômage montrent l'importance du phénomène de l'exclusion en Région bruxelloise mais aussi le décalage entre les caractéristiques de la réserve de la main-d'œuvre et l'évolution de la composition de l'emploi.

La situation à Bruxelles montre que des villes prospères peuvent produire autant, voire plus, d'exclus que des villes industrielles en reconversion. La pauvreté que l'on avait cru en voie de résorption dans la société occidentale réapparaît suite à l'accroissement du chômage, à la précarisation de certaines formes d'emploi et à la fracture urbaine.

Cette dualisation de l'espace urbain est aussi un facteur d'augmentation du chômage en Région bruxelloise. En effet, la ségrégation résidentielle joue un rôle négatif à cause de la stigmatisation que les employeurs se font des quartiers centraux, de la dégradation des réseaux sociaux de ces quartiers, de l'insuffisance d'infrastructures urbaines et des effets négatifs dus à la composition sociale de ces quartiers.

L'importance de la ségrégation socio-spatiale porte donc atteinte à la cohésion sociale de la Région bruxelloise mais plus largement à l'ensemble de la zone métropolitaine bruxelloise. Vu l'importance de l'exclusion économique et sociale en Région bruxelloise, la lutte contre l'exclusion constitue un défi majeur. Elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et institutionnels de la Région, mais sans pour autant se limiter aux 19 communes!

### **Informations compilées par le Bureau d'études de la FGTB de Bruxelles avec l'aide des collaborateurs de l'ORBEM**

- 1 C. Kesteloot, C. Vandermotten et al., « Structures sociales et quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges », 2001, p.42.
- 2 En juin 2002, 132 secteurs statistiques avaient un taux de chômage supérieur à 25% et 267.000 habitants y résidaient.
- 3 C. Kesteloot, T. Roesems et H. Vandenbroeke, « Pauvreté et quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale », Les dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2002.

# Exclusion sociale

## 10 revendications de la FGTB de BRUXELLES



≧1≦

Droit de vote pour tous

≧2≦

Logement

≧3≦

Non-discrimination à l'embauche

≧4≦

Liaison des allocations sociales au bien-être

≧5≦

Chômage: suppression de l'article 80

≧6≦

Surendettement

≧7≦

Enseignement et Formation professionnelle

≧8≦

Accès à la culture

≧9≦

Mobilité

≧10≦

Le tissu associatif contre l'exclusion

## 1 DROIT DE VOTE POUR TOUS

Huit Etats de l'Union européenne ont déjà accordé, selon des modalités diverses, le droit de vote aux étrangers non européens, et il existe aujourd'hui, en Belgique, une majorité politique en faveur du droit de vote pour tous aux élections communales.

**Dans ce contexte, la FGTB de Bruxelles réaffirme sa revendication -portée depuis 30 ans- de l'octroi du droit de vote, pour tous les niveaux de pouvoir, à tous les étrangers résidant en Belgique depuis 5 ans.**

Parce que l'exclusion politique sur base de la nationalité est injustifiable.

Parce que le droit de vote, attribut nécessaire de la citoyenneté, est une condition indispensable à la cohésion sociale.

Parce que, lorsque tous les habitants d'une commune pourront choisir ceux qui la dirigent, un premier pas sera fait vers la fin des ghettos.

Parce que le suffrage universel doit être...universel!

## 2 LOGEMENT

### A] Plus de moyens pour le logement social

La situation économique de nombreux Bruxellois fait du logement social leur seul recours potentiel.

Cependant, le parc des logements sociaux à Bruxelles représente au maximum 8,5% du parc locatif global.

*C'est nettement insuffisant pour répondre aux demandes légitimes.*

A noter: dans certains pays proches, le logement social peut représenter jusqu'à plus de 50% du parc locatif.

Aujourd'hui, en Région de Bruxelles-Capitale, plus de 25.000 demandes de logement social restent insatisfaites.

**La FGTB de Bruxelles réclame le dégagement progressif des moyens requis pour mener une politique active de construction et de rénovation de logements sociaux.**

### B] Contrôle des loyers. Allocation de loyer

Le droit au logement, pour lequel la FGTB se bat, est reconnu par la Constitution. C'est une avancée indéniable.

Cependant, disposer d'un logement n'est pas tout: encore faut-il pouvoir accéder à un logement *convenable*, adapté la taille du ménage et financièrement *accessible*.

**Afin de lutter contre l'inadéquation entre les revenus et le coût du logement, la FGTB de Bruxelles revendique la mise en place de deux mécanismes: tout d'abord un système de contrôle des loyers; ensuite, l'attribution d'allocations de loyer.**

### C] Une juste fiscalisation des revenus mobiliers et immobiliers

Aujourd'hui, les revenus *du travail* font l'objet de prélèvements fiscaux sans commune mesure avec les prélèvements affectant les revenus *mobiliers* et *immobiliers*.

Une première mesure consisterait à harmoniser les régimes fiscaux de ces deux derniers types de revenus, compte tenu, bien sûr, des plus-values immobilières.

**Dans un second temps, la FGTB de Bruxelles estime indispensable de revoir progressivement à la hausse la fiscalité mobilière et immobilière.**

### D] Abaissement de certains taux de TVA

Les factures de *gaz* et d'*électricité* pèsent dans les charges fixes des ménages et constituent, avec le loyer, un des postes que l'on retrouve régulièrement dans certaines situations de surendettement.

En effet, gaz et électricité constituent –par essence– des biens de première nécessité. Pourtant, le taux de TVA qui leur est appliqué à la distribution est de 21%, comme... pour la plupart des produits de luxe!

**La FGTB de Bruxelles estime dès lors que le taux de TVA qui frappe le gaz et l'électricité doit être de 6% et non de 21%.**

### **E] La réquisition des immeubles abandonnés**

A Bruxelles, il existe plus de 30.000 logements laissés à l'abandon. La loi *Onkelinx*, du 12 janvier 1993, contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire, a prévu que le bourgmestre disposerait, à partir de la mise en demeure au propriétaire, d'un droit de réquisition de tout immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à la disposition des personnes sans abri.

A ce jour, cette loi n'est toujours pas appliquée.

**La FGTB de Bruxelles réclame –bien entendu– l'application effective de ces dispositions légales ou de toute disposition nouvelle (code du logement, ...) permettant la gestion publique des immeubles abandonnés.**

### **F] Pas de fichier des “mauvais locataires”**

**La FGTB de Bruxelles exige que soient prises des dispositions légales ou réglementaires empêchant la poursuite de la tenue, par le ‘syndicat’ des propriétaires, d'un fichier dit “des mauvais locataires”.**

Ce fichier, en effet, constitue une véritable machine à exclure.

## **3 ≡ NON-DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE**

### **A] Soutenir et pérenniser les initiatives régionales**

Un tiers de la population bruxelloise n'a pas la nationalité belge. 40% des Bruxellois sont d'origine étrangère.

Les statistiques enseignent que la population étrangère connaît un degré de chômage plus élevé que la population belge. Une étude du Bureau International du Travail indique que ces différences s'expliquent partiellement par la discrimination ethnique à l'embauche.

**La FGTB de Bruxelles s'oppose à toute forme de discrimination. Les mesures prises par la Région de Bruxelles-Capitale (notamment la création d'un guichet de plaintes à l'ORBEM) pour lutter contre ces discriminations doivent en conséquence être soutenues et correctement financées.**

### **B] Modification de la loi Tobbacq**

Les personnes n'ayant pas la nationalité d'un des Etats de l'Union européenne sont exclues de la formation et de la profession de gardien, par la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les services internes de gardiennage et les entreprises de sécurité (loi Tobbacq).

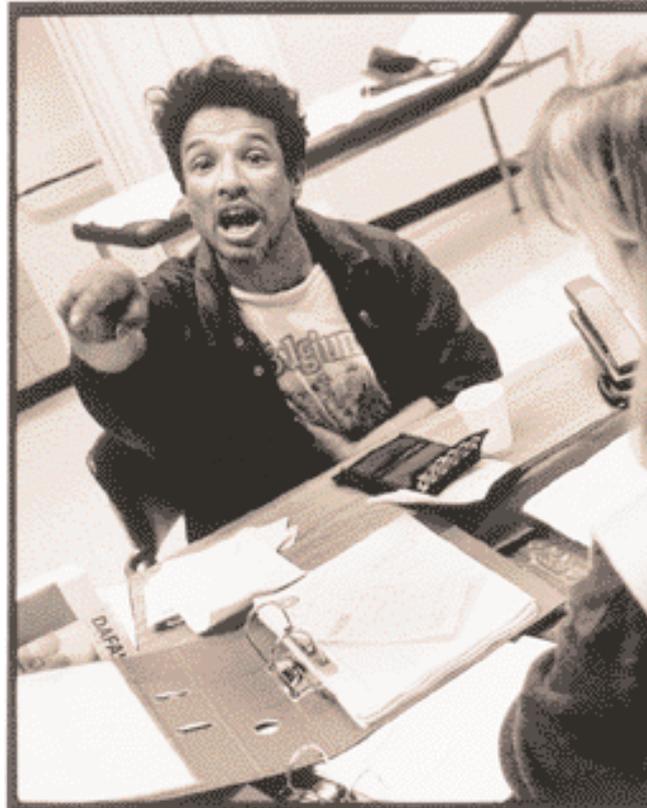
**Rien ne justifie, pour la FGTB de Bruxelles, une exclusion sur base de la nationalité. Il faut donc la supprimer.**

## **4 ≡ LIAISON DES ALLOCATIONS SOCIALES AU BIEN-ÊTRE**

Les minima sociaux se situent aujourd'hui à un niveau insuffisant pour mener une existence conforme à la dignité humaine, en dépit des engagements politiques qui furent pris. Ainsi, le gouvernement “arc-en-ciel” avait promis une augmentation du revenu d'intégration de 10%; la seule majoration intervenue a été de 4%...

**La FGTB revendique la liaison des allocations sociales au bien-être, comme c'est le cas en Allemagne, au Luxembourg et aux Pays-bas.**

D'autre part, à Bruxelles, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté très fortement ces dernières années. Afin de compenser l'accroissement de la charge supportée par les CPAS et, indirectement, par les communes, **la FGTB de Bruxelles demande une augmentation du taux d'intervention de l'Etat dans le revenu d'intégration sociale de 10% en deux ans.**





### ***La photographie, une arme contre l'indifférence ?***

«La photographie, pour Frédéric Pauwels, c'est la mémoire de ce qu'il a vécu, et il tient à ce que la réalité de ces faits ne soit pas trahie. Conscient de ce que la faculté de la photographie à restituer le réel est toute relative, il cherche à stimuler la réaction du spectateur en proposant des images "décalées", différentes de celles, immédiates et triviales, que propose la télévision. En ce sens –c'est un choix– il apprécie la distance que procure le noir et blanc.

Né à Anderlecht il y a vingt-neuf ans, il a d'abord étudié la bande dessinée à Saint-Luc avant de se tourner vers la photographie, à l'ERG. Elle pouvait contribuer à enrichir sa création, pensait-il. Il découvre bientôt qu'elle est une expression à part entière et c'est lorsqu'il photographie la "Marche blanche" qu'il réalise son incroyable potentiel de témoignage. Il entreprend dès lors de rendre compte des situations qui le touchent : les sans papiers qui occupent l'église du Béguinage, les sans-abri et le Samu social, ... La photographie, une arme contre l'indifférence? Pour Frédéric, c'est une manière de vivre...»

***Georges Vercheval,***

***Directeur du Musée de la Photographie de Charleroi***

Aujourd'hui, Frédéric Pauwels crée avec d'autres photographes un collectif international, Luna, dont le but est de montrer le monde à travers leurs talents.

Infos : <http://www.fame.be/fredericPauwels/>

## 5 ≡ CHÔMAGE : SUPPRESSION DE L'ARTICLE 80

L'article 80 de la réglementation chômage prévoit l'exclusion des chômeurs cohabitants dits "de longue durée". Il constitue une machine à exclure très efficace : entre 1990 et 2000, 210.000 chômeurs ont perdu, par l'application de l'article 80, le bénéfice des allocations de chômage...

L'article 80 est une mesure *négative* : au lieu d'aider les chômeurs "de longue durée" à trouver un emploi, il les menace et les précarise encore davantage. Il est aussi une mesure discriminatoire à l'égard des cohabitants, et, spécialement, à l'égard des femmes (qui forment la grande majorité du groupe des cohabitants).

**Pour la FGTB de Bruxelles, s'attaquer à l'exclusion suppose, prioritairement, de supprimer le mécanisme de l'article 80.**

## 6 ≡ SURENDETTEMENT

### A] La responsabilisation des prêteurs

La mise en place de la centrale positive des fichiers (l'enregistrement de tous les crédits en cours) constitue une avancée significative dans la lutte contre le surendettement. Les prêteurs disposent ainsi d'une information complète sur la capacité de remboursement des candidats emprunteurs.

**La FGTB de Bruxelles estime dès lors que les prêteurs doivent aussi assumer une responsabilité financière en cas de défaillance de remboursement.**

### B] Protection du compte en banque

Afin d'assurer des revenus minima aux victimes de saisies, le législateur a mis en place un système de protection partielle du salaire et des revenus. Mais une fois la quotité insaisissable du salaire virée sur un compte en banque (ce qui est aujourd'hui incontournable), celle-ci ne fait plus l'objet d'aucune protection.

**La FGTB de Bruxelles réclame une protection des quotités de salaire insaisissables même après leur versement sur un compte bancaire.**

## 7 ≡ ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

### A] Arrêter la dualisation sociale de l'enseignement

A Bruxelles, la dualisation sociale au sein du système scolaire gagne du terrain. Il y a les écoles pour les riches, et les écoles pour les pauvres. Un bon enseignement suppose des moyens suffisants et une organisation qui tend à lutter contre la constitution d'écoles "ghettos" (riches ou pauvres). La dégradation qualitative des conditions de travail dans beaucoup d'écoles hypothèque les chances d'émancipation d'un grand nombre d'enfants. L'emploi futur de la population bruxelloise dépend largement des réponses qu'apporteront les pouvoirs publics à cette problématique.

**La FGTB de Bruxelles demande aux autorités concernées d'adopter un ensemble de mesures volontaristes pour mettre un terme à cette dualisation. Le droit à l'éducation doit être assuré et réalisé pour tous dans de bonnes conditions, ce qui suppose que les métiers de l'éducation redeviennent attractifs...**

### B] Multiplier les "moments d'entrer" en formation professionnelle

Dans l'offre de pré-formations et de formations professionnelles, on constate une insuffisance de "moments d'entrée" (aujourd'hui, très souvent, deux par année "scolaire").

**C'est pourquoi la FGTB de Bruxelles propose de mettre en place des formations par modules, qui doivent permettre de raccourcir les périodes d'attente entre deux périodes de formation. Cette façon d'organiser la formation professionnelle ne se fera pas sans que soient dégagés des moyens complémentaires.**

### C] Ouvrir les filières de formation professionnelle aux travailleurs en période d'indemnité de rupture

## 8 ≡ ACCÈS À LA CULTURE

### A] Droit à la culture

«Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts (...) et des bienfaits qui en résultent.» (extrait de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

La culture est essentielle au développement de chacun. Elle constitue aussi, souvent, un levier pour l'intégration sociale.

**La FGTB de Bruxelles estime que les montants des allocations sociales doivent tenir compte de cette nécessité individuelle et sociale, qui est aussi un droit: le droit à la culture.**

**Concrètement, la FGTB de Bruxelles propose que chaque Bruxellois ait droit à un certain nombre de bons par an, qui lui donnent accès au concert, au théâtre, au cinéma ... (comme cela existe déjà à Louvain, à Gand (pour les étudiants) et à Bruxelles pour le public...néerlandophone).**

### B] Réduire les tarifs de prêt

La richesse de ses collections et la compétence de ses animateurs font de la Médiathèque de la Communauté française un lieu essentiel de diffusion culturelle à Bruxelles.

Cependant, les tarifs de prêt sont tels qu'ils ne permettent, aujourd'hui, qu'à une partie de la population bruxelloise de jouir de ses services.

**La FGTB de Bruxelles entend interpellier les pouvoirs publics de la Communauté française afin que la tarification des prêts de la Médiathèque prenne enfin en compte les différences de revenus entre usagers.**

## 9 ≡ MOBILITÉ

Favorisés par les incitations réglementaires des pouvoirs publics, des plans de mobilité commencent à se développer en entreprise.

Cependant, par définition, seuls les travailleurs en activité sont concernés par ces mesures: le reste de la population n'en bénéficie évidemment pas.

Parce que la politique de mobilité ne saurait se réduire à la seule sphère des entreprises, et compte tenu de l'expérience réussie menée à Hasselt, nous pensons qu'il faut réactiver l'idée de la gratuité des transports en commun à Bruxelles. A cet égard, la FGTB de Bruxelles souhaite que soit commanditée une étude de l'impact économique et social de la gratuité intégrale des transports en commun en Région bruxelloise.

## 10 ≡ LE TISSU ASSOCIATIF CONTRE L'EXCLUSION

Dans la lutte contre les exclusions, les CPAS jouent un rôle de tout premier plan. A côté de ces acteurs publics, de nombreuses associations ont vu le jour sur le terrain. Un cadre légal et réglementaire a été mis en place. La FGTB de Bruxelles souhaite rendre accessibles à l'ensemble des travailleurs sociaux de la Région des outils d'analyse des mécanismes de l'exclusion. A cet égard, relevons les risques de création de nouvelles exclusions liées aux projets –que nous contestons– de privatisation des services publics.

**La FGTB de Bruxelles souhaite que soit développé un ensemble cohérent de formations professionnelles continuées permettant aux intervenants sociaux de développer des pratiques innovantes.**

## L'insertion socioprofessionnelle en question

Le concept d'insertion socioprofessionnelle (ISP) est apparu avec l'augmentation significative du nombre de chômeurs sur l'ensemble de l'Europe.

En 1989, lorsque Charles Picqué est élu Ministre de l'emploi pour la Région bruxelloise, il décide de mettre en œuvre des mesures importantes pour aider les demandeurs d'emploi à se réinsérer dans la vie active. Il crée ainsi neuf missions locales à Bruxelles<sup>1</sup>. Ces missions locales assurent l'accueil des personnes sans emploi qui veulent suivre une formation et demandent une aide à l'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, elles coordonnent les formations et les activités des autres centres d'insertion socioprofessionnelle. Cette structure s'équilibre peu à peu et se formalise: les a.s.b.l. d'insertion doivent dès lors s'inscrire dans un des programmes du parcours d'insertion: alphabétisation, préformation, formation de base, immersion et stage en entreprise, formation par le travail, ...

Le parcours d'insertion est quant à lui balisé par les organismes subsidiaires (ORBEM, Bruxelles Formation, Commission communautaire française, ...) et les pouvoirs politiques. Ce parcours s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi "peu qualifiés", ne disposant pas du diplôme de l'enseignement supérieur.

Les causes de ce besoin de formations supplémentaires sont à chercher à la fois dans les réalités de l'enseignement et les exigences du marché de l'emploi.

### ***Hierarchies scolaires***

Les sources de l'exclusion économique et sociale apparaissent déjà au sein de la structure scolaire. Nico Hirtt, fondateur de l'Aped (« Appel pour une école démocratique ») souligne, à ce sujet, des faits éclairants, relevés lors d'enquêtes sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires (04/1996- 10/1997). Il distingue trois formes de hiérarchisations dans l'enseignement:

- Il existe tout d'abord une hiérarchisation par rapport à l'origine sociale des enfants, hiérarchisation qui conduit à une dualisation entre les écoles: les enfants des milieux populaires fréquentent plus souvent les écoles techniques ou professionnelles alors que les écoles d'enseignement général ont tendance à devenir des "ghettos de riches".

- A côté de cela, il y a une hiérarchie manifeste en termes d'accès aux savoirs: le déficit d'aptitudes manuelles et l'analphabétisme technologique des jeunes sortant de l'enseignement général n'est pas moins dramatique que la carence de formation littéraire, historique et scientifique chez ceux qui fréquentent les filières de qualification.
- Enfin, il existe une très forte hiérarchie au niveau du destin social: la filière de transition, qui prépare à l'enseignement supérieur, offre des perspectives de revenus et de statut social plus élevés que ce que l'on peut espérer via une formation technique ou professionnelle.

L'enseignement secondaire apparaît dès lors comme une course d'obstacles, ayant comme but de sélectionner et non pas comme un cursus homogène, destiné à instruire les jeunes de manière équivalente!

Les personnes sortant de l'enseignement secondaire technique ou professionnel sont donc, vu leur qualification, peu adaptées aux difficultés de l'enseignement supérieur, vouées à aller travailler. L'enseignement général, au contraire, prépare davantage aux exigences de l'école supérieure ou de l'université.

Dès lors, ne faudrait-il pas revaloriser les enseignements technique et professionnel afin qu'ils ne soient plus considérés comme des filières "poubelles"?

Les personnes émigrées ou d'origine émigrée, quant à elles, se voient généralement orientées vers l'enseignement technique et/ou professionnel sous prétexte qu'elles maîtrisent moins bien le français ou qu'elles présentent des difficultés d'apprentissage lorsque le niveau d'abstraction d'une matière augmente. A cette discrimination raciale s'ajoute une discrimination de genre: les garçons sont invariablement dirigés vers la mécanique, l'électricité ou la menuiserie tandis que les filles sont orientées vers des sections telles que l'aide aux personnes, la coiffure ou la couture, comme si un homme ne pouvait avoir un contact relationnel aisé et comme si une femme ne pouvait utiliser un rabot ou un ciseau à bois!

Il faut aussi savoir que les écoles à forte densité de population émigrée bénéficient d'une politique de "discriminations positives" c'est-à-dire d'une concentration de moyens dans les zones défavorisées. On peut dès lors se demander si cette politique ne stigmatise pas davantage les publics scolaires visés et donc ne renforce pas l'exclusion.

### **Passeports vers l'emploi?<sup>2</sup>**

La problématique de cet enseignement à deux vitesses se double d'un marché de l'emploi de plus en plus exigeant: aujourd'hui, les chances de trouver un emploi augmentent selon le degré d'études. En effet, les employeurs développant leurs activités en Région bruxelloise exigent, dans plus de 50% des cas, des diplômes de type A1 alors que, dans les deux autres régions, le pourcentage n'atteint pas 30%. Les chances de trouver un emploi augmentent donc selon le degré d'études. Le taux de chômage s'élève ainsi à 33% pour les chômeurs bruxellois qui ont un niveau d'enseignement de base et à 5,3% pour les chômeurs bruxellois universitaires. Les chômeurs se retrouvent donc de manière plus importante parmi les ouvriers que parmi les employés. Cette réalité est liée à la diminution constante des emplois peu ou pas qualifiés à Bruxelles depuis le début du siècle (en 1900, Bruxelles était la ville la plus industrialisée de Belgique).

Les étrangers et les belges d'origine étrangère sont plus que les autres confrontés au phénomène d'exclusion économique et sociale que constitue le chômage. En effet, la dégradation du marché du travail, et, en particulier, la disparition d'une partie des emplois peu qualifiés et des emplois ouvriers, accentue la vulnérabilité dans l'insertion professionnelle de cette partie de la population. A cette détérioration du marché de l'emploi s'ajoutent des discriminations à l'embauche vis-à-vis des candidats

d'origine étrangère (hors Union européenne). Cela constitue une forme d'éviction considérable de ces populations. Les personnes naturalisées ne sont pas épargnées: la naturalisation n'a pas modifié la discrimination à l'embauche à leur égard.

Dans les structures du chômage, ces populations issues de l'immigration cumulent donc les handicaps.

### **Entre désir et réalité**

La politique d'insertion socioprofessionnelle avait, au départ, pour but de donner un coup de pouce aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés ainsi qu'une réponse face aux exigences du marché de l'emploi. En réalité, si elle a permis d'augmenter les compétences individuelles ainsi que le niveau général de formation elle n'a pas atteint son objectif de (re)mise à l'emploi. Le parcours d'insertion a permis d'augmenter les qualifications des demandeurs d'emploi mais pas de les insérer de façon satisfaisante dans un marché de l'emploi, aujourd'hui vacillant.

Cette situation a aussi contribué à engendrer et/ou à maintenir une panoplie de sous-statuts: contrats T.C.T., ACS, plan Rosetta, plan Activa, etc.

De plus, le parcours d'insertion n'a pas, jusqu'à ce jour, été évalué en termes de résultats: il n'existe d'évaluation ni des ZEP (zones d'éducation prioritaire), ni des formations en alternance, ni des emplois réellement trouvés au terme d'un parcours d'insertion.

Enfin, la critique essentielle émise au sujet du parcours d'insertion socioprofessionnelle concerne l'inadéquation entre la demande et la réponse qui est donnée: les personnes sans emploi demandent un travail. En réponse, on leur propose de faire une formation!

Mais, en réalité, une véritable solution est bien de créer à Bruxelles des emplois de qualité pour tous.

**Centrale Culturelle Bruxelloise asbl**  
71, rue Saint Guidon, 1070 Bruxelles  
Tél. : 02/558.96.10



- 1 Bruxelles-ville, Saint-Josse, Schaerbeek, Forest, Saint-Gilles, Anderlecht, Ixelles, Etterbeek et Molenbeek
- 2 Sources: rapport de l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications / Le marché de l'emploi bruxellois - ORBEM- juin 2001



## Lutte contre la discrimination à l'embauche : Pacte territorial pour l'emploi

En Région de Bruxelles-Capitale, comme dans l'ensemble du pays, le chômage touche tous les individus, qu'ils soient Belges d'origine ou non. Toutefois, les personnes issues de l'immigration rencontrent un obstacle supplémentaire: celui de la discrimination en raison de leur origine. Cette discrimination touche non seulement les étrangers mais bien plus largement tous ceux qui "ont l'air" étranger. Ces personnes sont trop souvent confrontées à un refus d'embauche qui n'est lié ni à la situation économique des entreprises, ni à leur déficit de formation, mais bien à leur origine.

Cette situation fut longtemps niée ou minimisée. Elle est reconnue en 1997 avec la réalisation d'une étude commanditée par le Bureau International du Travail chiffrant la discrimination ethnique à l'embauche dans les trois régions du pays.

La question posée était de déterminer si la faible représentation des travailleurs d'origine étrangère était la conséquence d'un manque de formation professionnelle ou de connaissances linguistiques insuffisantes, ou si elle pouvait être la conséquence d'un refus conscient ou non d'engager des travailleurs dont l'origine diffère de celle représentée majoritairement dans les entreprises. Les résultats montrent que des traitements différenciés apparaissent aux différents stades de la procédure de recrutement.

Ce constat a interpellé l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir les pouvoirs publics, les organisations syndicales et patronales, les entreprises, les acteurs liés à l'insertion socioprofessionnelle et les organismes de formation.

### ***Pacte territorial pour l'emploi***

Les Pactes territoriaux pour l'emploi ont été initiés par l'Union européenne pour stimuler l'emploi. Chaque Pacte a été créé par un ensemble de partenaires concernés par l'emploi et est adapté à une zone géo-

graphique particulière. Pour l'ensemble de l'Union européenne, 89 Pactes ont été conclus dont 5 en Belgique.

L'objectif d'un Pacte est de mobiliser tous les acteurs concernés par l'emploi autour d'un projet commun afin de permettre une meilleure coordination sur un territoire déterminé. Chaque plan d'action est original car il s'inspire des impératifs et des besoins ponctuels d'un territoire particulier.

Les membres du Pacte territorial pour l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale ont défini comme axe prioritaire la lutte contre la discrimination à l'embauche sur base de l'origine ethnique. Une campagne de sensibilisation du monde de l'entreprise a ainsi été lancée avec l'objectif d'impulser une dynamique qui aille plus loin qu'une simple prise de conscience.

*« Ils ne veulent pas que je joue avec eux juste parce que je suis de couleur "noire" »*



Une série de rencontres directes avec les entreprises et de séminaires ont abouti à l'analyse « Population issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination: situation en Région de Bruxelles-Capitale », effectuée par l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications.

### **“Management de la diversité, un enjeu pour l'entreprise”**

Lors de ces séminaires<sup>1</sup> intitulés « Management de la diversité, un enjeu pour l'entreprise », des employeurs “témoins” sont invités à faire part de leurs expériences en matière de non-discrimination à l'embauche. Les participants ont ainsi l'occasion d'identifier les barrières qui, au sein des entreprises, empêchent une intégration efficace des personnes d'origine et/ou de cultures différentes et d'évoluer vers un véritable management de la diversité dans la gestion des ressources humaines.

Comme ces séminaires sont organisés par secteurs d'activité, le pacte territorial a recherché la collaboration des organisations patronales et syndicales des secteurs considérés. Celle-ci est précieuse: le recueil des témoignages de certains employeurs constitue souvent un exemple à suivre pour d'autres employeurs, il permet également d'offrir des réponses aux questions que certains se posent.

Objectifs des séminaires:

- 1 Echanger différentes pratiques de management en matière de diversité
- 2 Reconnaître les opportunités
  - Existence de réserves inexploitées de capacités et de talents
  - Création d'une équipe composée de personnes d'origine et de formations différentes
  - Améliorer l'image de l'entreprise
  - Mobilité dans l'entreprise et possibilité de promotion
- 3 Analyser les obstacles
  - Choix implicite ou explicite du chef du personnel
  - Préférences des clients
  - Résistance du personnel
  - Refus d'embauche sur base d'une expérience antérieure négative

Ces séminaires ont également permis d'analyser les opportunités offertes par la diversité culturelle des Bruxellois qui dès lors peut être un atout. La conclusion des travaux est la promotion d'un recrutement basé uniquement sur les compétences de la personne!

A ce jour, sept séminaires ont été organisés. Les secteurs d'activité ou types d'emplois étudiés ont été: les employés (secteur informatique, ...), les secteurs du transport, des fabrications métalliques, les maisons de repos, l'Horeca, le secteur bancaire. Il faut ici faire la distinction entre les secteurs qui ont une très faible présence de populations étrangères ou d'origine étrangère, par exemple le secteur des banques, et ceux où celles-ci sont relativement nombreuses comme les secteurs des maisons de repos ou le secteur Horeca. Dans ces derniers cas, les défis seront plutôt définis en termes de gestion de travail d'une équipe multiculturelle.

Lors de ces débats, le discours de certains employeurs était du type: « *Nous n'avons aucun problème avec l'engagement de telle ou telle personne, toutefois nos clients risquent de réagir négativement* », ou encore « *Nous n'avons aucun problème avec l'engagement de telle ou telle personne, toutefois, cela semble poser des difficultés à une partie de notre personnel* ». L'intérêt des échanges était précisément de confronter ce point de vue à des expériences positives où les personnes d'origine étrangère apportent un atout à l'entreprise, par exemple lors de la gestion de conflits ou de situations délicates.

### **Informer et former**

Le groupe de travail du Pacte territorial a également réalisé l'outil pédagogique « Tous égaux face à l'embauche. Combattre la discrimination ethnique sur le marché du travail ». Ce guide est destiné aux consultants du marché de l'emploi (les conseillers-emploi de l'ORBEM, mais également les consultants du monde de l'insertion socio-professionnelle et du secteur intérimaire), ou en d'autres mots, à tous ceux qui sont quotidiennement amenés à gérer des offres d'emploi et à établir des contacts avec les employeurs.

L'intérêt de ce guide est de décrire les processus de discrimination directe et indirecte par rapport à l'embauche de personnes d'origine étrangère, et de développer des scénarios auxquels les consultants sont confrontés



dans leur travail quotidien en proposant des réactions et des arguments de négociation face à l'employeur pour lutter contre ces discriminations.

L'objectif est donc double. Premièrement, donner aux consultants les outils nécessaires pour mieux comprendre les composantes et les logiques du processus de discrimination. Deuxièmement, les aider, notamment grâce à des exemples concrets, à réagir de manière adéquate face à des pratiques de discrimination ethnique à l'embauche.

Ce guide pédagogique constitue une base pour lutter plus efficacement contre ce type de discrimination et entend participer à une meilleure égalité des chances.

La Région bruxelloise ne peut tolérer l'exclusion d'une partie de sa population de la vie économique, sous prétexte d'une différence de couleur, d'origine, d'un handicap, d'une orientation sexuelle... Ces pistes devraient

permettre à un nombre toujours plus important d'employeurs d'appréhender les diversités ethniques et culturelles comme de nouvelles opportunités en termes de management et de relations de travail.

### *Informations compilées par le Bureau d'études de la FGTB de Bruxelles avec l'aide des collaborateurs de l'ORBEM*

- 1 En Région bruxelloise, ces séminaires ont été mis en place avec la collaboration de l'ORBEM, du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, des fédérations FeBISP (Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone) et OOTB (Overleg Opleidings en Tewerkstellingsprojecten Brussel) pour le monde de l'insertion socioprofessionnelle francophone et néerlandophone, de la fédération FEDERGON (Fédération des partenaires de l'emploi) pour le secteur intérimaire, du Service Public Fédéral Emploi Travail et Concertation sociale...

## ***Lutte contre la discrimination à l'embauche : Pacte social pour l'emploi***

Face à la situation alarmante de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale (taux de chômage le plus élevé du pays, discrimination à l'embauche, diminution tendancielle du revenu moyen, ...), les interlocuteurs sociaux et le Ministre de l'emploi de la Région ont signé, en juin 2002, le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois. Il s'agissait de renforcer le dialogue économique et social entre les interlocuteurs sociaux et les pouvoirs publics bruxellois.

Au cours du mois de février 2003, les interlocuteurs sociaux ont rencontré, à plusieurs reprises, les membres du gouvernement bruxellois au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale. A cette occasion, un accord a été conclu pour trois dossiers :

- La création de centres de référence professionnelle, sorte d'interfaces entre les secteurs de la formation et les secteurs professionnels, en vue de favoriser l'adéquation entre les offres de formation et les besoins des entreprises. Il s'agit de créer trois centres (un par an) en privilégiant les métiers de l'économie urbaine, visés par le Plan régional de développement (PRD) ;
- La formation en alternance des jeunes pour promouvoir l'emploi peu qualifié. Cette formation qualifiante théorique, générale et pratique inclut une mise à l'emploi dans un secteur déterminé qui revêt un caractère d'apprentissage professionnel, rémunéré et reconnu par la législation du travail ;
- La proscription de tout acte de discrimination à l'embauche concernant notamment les personnes d'origines étrangères et la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Parmi les mesures lancées à la suite des discussions, il faut mentionner la création, déjà sur les rails, d'un guichet de plaintes à l'ORBEM. L'idée avait aussi été émise de développer un projet de recherche fondée sur des tests en situation, ainsi qu'une étude sur la situation des femmes sur le marché de l'emploi bruxellois, idées dont on attend la concrétisation.

En revanche, pas d'accord en vue dans le dossier de la réforme des aides à l'expansion économique. Cet aspect est sans doute l'un des plus essentiels du Pacte : le mécanisme de contractualisation des aides, qui permettra, dans une certaine mesure, de contrôler la destination de l'argent public, est un des acquis de la FGTB.

## Logement à Bruxelles : A la frontière entre insertion et exclusion

Le logement, en tant qu'adresse de référence, détermine de nombreux droits. Disposer d'un logement et être inscrit dans une commune sont les conditions d'accès aux droits sociaux et économiques ainsi que l'élément indispensable pour accéder au marché de l'emploi. En effet, le logement a toujours été l'un des grands terrains de débat sur la question sociale.

En Région de Bruxelles-Capitale, le logement est devenu un problème structurel important. Les salariés à bas revenus, les chômeurs, les retraités, les jeunes et les isolés (avec ou sans enfant) ont d'énormes difficultés à garder ou à accéder à un logement salubre, adapté à la taille du ménage, pour un prix abordable et avec une garantie d'occupation. On observe donc bon nombre de "mal logés" et de "sans logis".

Aujourd'hui, la question du logement ne se pose plus en termes de quantité ou de type de logement à produire mais en termes d'inaccessibilité du logement pour une partie croissante de la population.

### **Loyers trop chers : pourquoi ?**

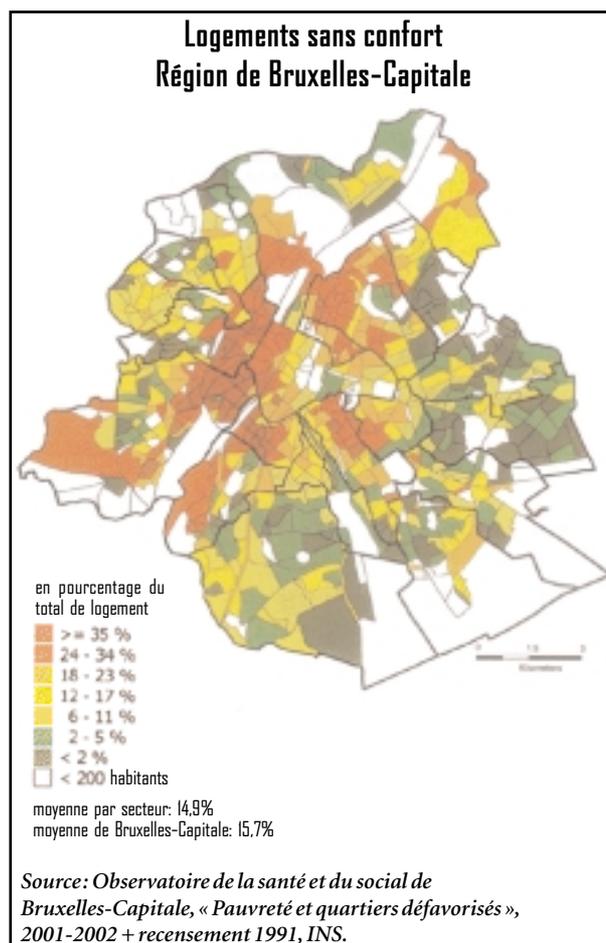
La crise de l'accessibilité au logement est liée principalement à trois facteurs. Premièrement, la présence des institutions européennes, mais aussi d'un grand nombre de multinationales dans la Ville/Région, a fait grimper le prix des logements à un niveau plus élevé que dans le reste du pays. Deuxièmement, la persistance du chômage, et plus particulièrement du chômage de longue durée, est la cause d'une diminution des revenus et d'une précarité plus grande des moyens d'existence. Troisièmement, le changement de la structure familiale se traduit par une augmentation considérable du nombre de ménages isolés.

Actuellement, les célibataires ou les divorcés, les jeunes couples avec ou sans enfants et les seniors isolés constituent les types dominants de ménages en Région bruxelloise. Ces trois catégories représentent près de 90% de la population bruxelloise<sup>1</sup>.

Contrairement à un certain nombre de biens de première nécessité, le logement reste totalement soumis à la loi du marché puisque son prix n'est en aucune manière régulé. Le montant proposé par le propriétaire n'est pas réellement négociable. Pour le locataire, c'est donc à prendre ou à laisser.

Cependant, la conséquence est le décrochage durable entre, d'une part, les revenus et les allocations sociales et, d'autre part, les coûts d'accès au logement et principalement le logement locatif.

Des ménages à revenus modestes se tournent alors vers les logements sociaux auxquels ils ont de plus en plus de mal à accéder, faute d'offre disponible. Ils doivent donc se résoudre à loger dans des habitations médiocres.



Mais, de nombreux ménages sont dans l'impossibilité de remplir leurs engagements locatifs. Ils se trouvent dès lors avec des arriérés. Ainsi, les avis d'expulsion deviennent monnaie courante. Les victimes d'une expulsion se retrouvent sans protection juridique, tout comme les sans-abri qui se situent en dehors de tout cadre juridique.

Cette évolution est une cause essentielle de la formation de quartiers où se concentrent les habitants victimes de la pauvreté. Cette situation ne sera pas sans effet sur le risque d'affaiblissement de la cohésion sociale.

### **Pistes juridiques**

La loi du 12 janvier 1993, contenant un programme d'urgence pour une société solidaire, dispose, en son article 27, que le bourgmestre peut exercer, à partir de la mise en demeure du propriétaire, un droit de réquisition des immeubles abandonnés depuis plus de six mois afin de les mettre à la disposition des sans-abri. Cependant, cette loi n'a toujours pas été appliquée. Ce fait s'explique par la nature conflictuelle de deux droits reconnus par la Constitution: le droit à la propriété et le droit au logement.

Il faut toutefois être conscient que la réquisition n'est pas une solution aux problèmes de logement à Bruxelles, mais, dans une situation d'extrême nécessité, elle peut servir de déblocage et contribuer à faire baisser les prix des loyers.

En Région bruxelloise, le constat sur le logement est sévère: carence en logement social, insalubrité et inadaptabilité du logement privé, accessibilité rendue difficile pour de nombreux ménages. Il revient donc à l'Etat d'organiser les conditions matérielles et juridiques pour rendre effectif le droit au logement, et cela plus particulièrement grâce au développement de politiques actives en matière de logement social, d'aide locative et de fiscalité immobilière adéquate.

### **Habiter Bruxelles ASBL,**

**10 rue de Tournai, 1000 Bruxelles**

**Tél. : 02/513.34.65 ou 02/512.66.66.**

1 Françoise NOEL, *Le logement bruxellois dans tous ses états*, Centre de Recherche Urbaine, Université Libre de Bruxelles, 2000.

### **Quelques chiffres:**

- A Bruxelles, il y a 450.000 logements dont les occupants sont propriétaires et locataires;
- Le parc locatif est composé de 250.000 logements. 44% des ménages bruxellois sont des locataires, alors que le pourcentage des locataires en Wallonie et en Flandre ne dépasse pas 33%;
- Il existe 40.000 logements à vocation sociale, répartis comme suit:
  - 38.000 logements sociaux,
  - 800 logements du fonds du logement,
  - 800 (plus ou moins) logements gérés par l' AIS (Agence Immobilière Sociale);
- Le logement social constitue à peine 9% du logement bruxellois;
- Il y a environ 20.000 demandes d'obtention de logement social en attente;
- Pour satisfaire la demande, il faut construire au moins 14.000 logements sociaux;
- On estime à 30.000 le nombre d'immeubles abandonnés;
- Le prix moyen de location:
  - 1 flat: € 313 /mois,
  - Appartement 1 ch.: € 504/mois,
  - Appartement 2 ch.: € 725/mois,
  - Appartement 3 ch.: € 720/mois;
- Pourcentage des revenus attribués au loyer payé par différentes catégories familiales de chômeurs:
  - Un isolé paie, pour un flat, 51% de son budget,
  - Un couple sans enfant paie, pour un appartement 1 ch., 55% de son budget,
  - Un couple avec enfant paie, pour un appartement 2 ch., 55% de son budget,
  - Un couple avec deux enfants, pour un appartement de 2 ou 3 ch., 59% de son budget.

Sources: Guide immobilier, Trends Tendances, 11 juin 2003 et Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat. Etude pour la campagne « 2 mois pour 1 toit », 17 février 2002.



## L'alchimie du surendettement

Qu'on le veuille ou non, le crédit fait partie intégrante de la vie moderne. La dernière décennie a vu une extension considérable du marché du crédit dans les domaines les plus diversifiés, tant en biens durables qu'en services.

Au phénomène dit de multi-endettement est venu, plus récemment, s'ajouter celui dit de micro-crédit. Alors qu'auparavant les ménages à revenus modestes échappaient totalement au marché du crédit, un marketing stratégique agressif et de nouvelles formes adaptées de crédit (réserves permanentes, cartes de consommateurs, ...) ont poussé les ménages modestes à l'endettement.

La conjonction de ces facteurs était propice à l'explosion du phénomène de surendettement.

### *Toujours plus de victimes*

Au fil des années, ce fléau fait toujours plus de victimes (car c'est bien de victimes dont il faut parler). L'idée est trop souvent répandue que les surendettés sont des gens soit incapables de gérer un budget, soit, plus souvent encore, des personnes qui ont voulu vivre au-delà de leurs moyens financiers. Il s'agit là d'un lieu commun que les études et les statistiques démentent formellement. En effet, la cause majeure du surendettement est l'insuffisance de revenus. Viennent ensuite, dans l'ordre, les divorces, le décès du conjoint, la perte d'emploi, l'accident et la maladie. On peut donc affirmer que les surendettés sont avant tout des victimes puisque l'insuffisance de revenus et les accidents constituent à eux seuls 79% des cas de surendettement. Le cumul inconsidéré de prêts ne représente, lui, que 2% des situations.

Le nombre de personnes touchées par le surendettement est passé de 345.000 personnes en 1994, à près de 400.000 personnes (2002), ce qui représente près de 5% de la population du pays. En région bruxelloise, le phénomène est encore plus marquant puisque plus de 55.000 bruxellois sont touchés (soit environ 7% de la population majeure de la région).

Enfin, notons encore ce paradoxe: durant les années de meilleure conjoncture économique, on assiste à une augmentation plus sensible encore du nombre de surendettés. En effet, si les reprises économiques sont censées induire

une augmentation de la consommation, elles ne génèrent pas pour autant une augmentation parallèle des revenus et surtout pas une augmentation des minima sociaux.

Par ailleurs, l'idée selon laquelle les principaux créanciers seraient les institutions bancaires ne résiste pas à un examen de la réalité et de la nature des dettes.

En effet, les dettes les plus fréquentes auxquelles sont confrontés les surendettés sont les charges et les besoins de première nécessité: un examen des dossiers montre la présence des dettes de santé dans 45% des cas, de factures de gaz et/ou d'électricité dans 45% des dossiers, les retards de loyers dans 22% des cas et les factures d'eau dans 19% des cas.

### *Mesures de protection*

Ces dernières années, les familles modestes ont vu dans le micro-crédit un remède par rapport à leurs problèmes, causés, la plupart du temps, par des revenus insuffisants.

Cette réponse fictive aux difficultés à répondre aux besoins de première nécessité les pousse au surendettement, plus qu'elle ne les aide. Il faut donc aller à l'encontre des idées reçues, informer sur les causes profondes du surendettement et trouver des solutions efficaces.

En ce sens, la mise en place de la centrale positive des fichiers (l'enregistrement de tous les crédits en cours) constitue une avancée significative dans la lutte contre le surendettement.

Les institutions de crédit disposent ainsi d'une information complète sur la capacité de remboursement des candidats emprunteurs. Aussi, afin d'assurer des revenus minima aux victimes de saisies, le législateur a mis en place un système de protection partielle du salaire et des revenus. Mais une fois le salaire viré sur un compte en banque (ce qui est aujourd'hui incontournable), celui-ci ne fait plus l'objet d'aucune protection. Une protection du compte bancaire équivalente à celle des quotités de salaires insaisissables doit de ce fait être mise en place.

Il faut donc aller de l'avant dans la recherche de solutions afin de lutter contre les mécanismes de surendettement dans lesquels sont piégés nombre de personnes en situation précaire.

**Habiter Bruxelles ASBL**

## Le point sur les minima sociaux

« *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine* »  
(Article 23 de la Constitution)



La dignité humaine est une notion relative dont le contenu et les applications sont les reflets de l'évolution des mentalités et de la pensée politique. L'idéal de l'homme libre, libéré de la crainte de la misère, ne peut être réalisé que si les conditions permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques sont mises en place.

Depuis des années, on ne cesse d'observer un décalage de plus en plus grand entre l'ambition juridique et/ou les déclarations politiques et la réalité.

### **Protection sociale en miettes**

La Sécurité sociale belge est, dit-on, l'une des meilleures, sinon la meilleure au monde. C'est vrai, du moins dans ses principes car si on regarde l'évolution du coût de la vie, la réalité est tout autre. La mutation de notre société nous conduit de plus en plus à la compétitivité et de moins en moins à la solidarité.

Plusieurs causes sont à l'origine de la détérioration du niveau de protection sociale. L'une d'entre elles, et non des moindres, est l'instauration en 1981 d'une nouvelle catégorie d'assurés mal indemnisés: les cohabitants. Elle a, entre autre, pour conséquence de mettre à mal tant l'indépendance économique des femmes que le principe d'assurance.

### **Les allocataires sociaux en état de survie**

Une personne seule au chômage ne dispose aujourd'hui, pour l'ensemble de ses besoins, que de € 708,24 d'allocations. Ce montant est manifestement insuffisant pour mener une vie décente.

Ce constat peut, de la même manière, être fait pour une grande partie des allocataires sociaux c'est-à-dire, outre les chômeurs, les pensionnés, les invalides et les personnes ne bénéficiant que du revenu minimum d'intégration (anciennement appelé minimex).

### **Le rapport au bien-être**

Si l'introduction du statut de cohabitant est une des causes de la détérioration du niveau de protection sociale, l'absence de rapport logique au bien-être en est une autre. En effet, les allocations sociales n'évoluent pas de la même manière que les salaires. Ainsi, sur base d'une étude réalisée par le Bureau du Plan, nous pouvons nous faire une idée de cette évolution. Les chiffres nous montrent ce que représentent les allocations sociales en pourcentage du salaire moyen brut:

	1980	2000	2010 (projection)
Pensions	33,8%	32,5%	32,3%
Chômage	41,6%	27,5%	25,9%
Invalidité	43,9%	32,8%	31,9%

Le chapitre "pauvreté" de la déclaration gouvernementale du précédent gouvernement (octobre 2000) contient un tableau qui illustre de façon dramatique la montée de la pauvreté, liée à la détérioration du niveau des allocations sociales:

	1985	1997
Chômeur	20%	37%
Invalide	8%	16%
Travailleur	2%	1%

37% des ménages vivant d'une allocation de chômage et 16% des ménages vivant d'une indemnité d'invalidité sont donc considérés comme pauvres.

La dégradation des allocations par rapport aux salaires est donc évidente, et en particulier en ce qui concerne le chômage.

La pauvreté est le fait d'une société qui ne remplit pas son rôle de protection par rapport à chacun de ses membres.

**Habiter Bruxelles ASBL**

## Culture : espace d'inclusion ?

**S**elon l'article 23 de la Constitution, chacun a droit à la culture. Une évidence, à première vue.

Depuis la publication, en 1994, du Rapport général sur la Pauvreté, la participation à la culture comme force motrice contre l'exclusion sociale et culturelle est à nouveau au centre des préoccupations. Au cours des années 1960 et 1970, la démocratisation de la culture et de l'enseignement était déjà considérée comme primordiale. L'offre culturelle est largement diffusée partout. Par contre, la diffusion verticale – sociale – de celle-ci est un véritable fiasco. La Belgique n'est pas la seule dans cette situation : dans d'autres pays européens, seule une minorité de la population participe à l'offre culturelle, pourtant largement répandue.

Le droit à la culture va au-delà de la possibilité de participer à des activités culturelles. La culture ne peut être considérée comme un luxe à assouvir une fois tous les effets de l'exclusion et de la pauvreté annulés. Le Rapport général, réalisé à partir des expériences et des points de vue des pauvres eux-mêmes, est à ce sujet parlant : « *On crève de solitude et d'ennui avant de crever de faim* »<sup>1</sup>. Pour les défavorisés, l'indigence culturelle exclut davantage et constitue une des pires et des plus profondes formes d'isolement, base de la pauvreté et de l'exclusion matérielle.

En Grande-Bretagne, des chercheurs ont formulé cette réalité de façon percutante : ne pas avoir de travail, ne pas avoir accès à un logement convenable, à une formation scolaire, à de la nourriture, etc. porte sur le fait de "ne pas avoir" ("have not"). L'exclusion culturelle, elle, touche l'essence même de l'homme : "ne pas être" ("are not"), ne pas faire partie à part entière de la société, ce qui a des répercussions importantes sur d'autres formes d'exclusion.

L'aptitude culturelle déterminée par le niveau de formation, le milieu d'origine et les expériences culturelles antérieures intervient énormément dans la répartition inégale de la participation à la culture. Les statuts sociaux et les comportements particuliers, liés au groupe social auquel on appartient, jouent également un rôle,

tout comme le temps libre. Les considérations d'ordre financier sont moins importantes, même si un budget limité accentue nettement le problème. A l'instar du penseur français Pierre Bourdieu, l'aptitude culturelle et l'environnement social sont parfois qualifiés de capital culturel et social et nous savons que, tout comme le capital financier, celui-ci est inégalement réparti dans notre société.

Le Rapport général sur la Pauvreté a engendré bien plus qu'une large discussion à propos de la participation culturelle. Sur le terrain, plusieurs organisateurs ont lancé des projets alliant la dimension sociale à la dimension artistique.

Dans le cadre du projet « Een paar apart » (un couple hors pair), Chris Haesendonckx<sup>2</sup> distingue les deux obstacles qu'une personne doit franchir lorsqu'elle souhaite participer à la culture : il y a les obstacles visibles, regroupant les aspects techniques et pratiques : inaccessibilité de l'information, impression de ne pas disposer de temps libre, pas de compagnie pour participer à une activité culturelle. Le coût d'une sortie, représentant bien plus que le prix d'un ticket d'entrée, reste l'aspect le plus concret. De plus, les ristournes pèsent peu lorsque la dépense, pour toute une famille, devient trop onéreuse, comparée au revenu disponible. D'autres frais jouent également un rôle important : la difficulté de se déplacer (ne pas disposer de voiture, transports publics inexistantes, ne pas savoir comment arriver sur place), le fait de ne pas pouvoir organiser ou payer la garde des enfants, ...

Il y a aussi les obstacles sous-jacents, davantage imperceptibles et complexes, liés à des sentiments profondément enracinés d'infériorité, à l'absence d'incitations à la culture de la part de l'environnement immédiat, à la capacité de comprendre le contenu culturel, à la timidité ainsi qu'à la motivation liées au statut.

Au départ, le projet « Een paar apart » aide à construire un réseau (les personnes démunies connaissent surtout les personnes qui, comme elles, vivent dans la pauvreté) pour que les personnes exclues puissent avoir accès aux sources matérielles, aux connaissances et au pouvoir. Un réseau solide, qui aide les gens à donner de la valeur à leurs choix culturels, est tout aussi vital et



constitue, de ce fait, un levier important pour rompre une exclusion qui se transmet de génération en génération. Les gens apprennent à se connaître lors de soirées "café culturel", ayant lieu deux fois par semaine, examinent (et décodent) les programmes et participent en duo à des activités culturelles au choix. La culture constitue, dès lors, un moyen d'encourager la rencontre entre personnes de milieux différents, avec comme point de départ le plaisir partagé et non pas un problème.

S'attaquer aux obstacles de l'offre culturelle existante par ces systèmes d'encadrement et de mise en réseau est primordial. Une meilleure diffusion de la culture ne réussira que par l'ouverture, par la démocratisation, et par une définition large de la notion même de culture.

Là où les projets d'assistance visent la sensibilisation à l'art, les projets socio-artistiques visent la production d'art. La pratique socio-artistique émane surtout de domaines, de contextes et de groupes cibles où l'approche traditionnelle, axée sur la résolution des problèmes, n'a donné que des résultats médiocres.

Toute la différence vient d'une approche partant de la base, nourrie d'un dialogue auquel participe le groupe cible ou le quartier et dans lequel tous les intervenants ont leur mot à dire dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. Ceci exige une approche positive du groupe cible ou du quartier, approche qui n'est pas axée sur les problèmes, l'absence de pouvoir, le "non-être" et le "non-avoir" mais bien sur une perspective de puissance, de développement et de mise en pratique de ce potentiel, en d'autres termes, sur une approche d'autonomisation.

Pour Eric Corijn<sup>3</sup>, le déficit démocratique en matière de diffusion culturelle n'est pas tellement dû au fait que toutes les couches de la population ne sont pas représentées dans le public mais bien au fait que l'offre culturelle traditionnelle ne reflète pas le contexte spécifique de tout un ensemble de groupes sociaux et ne s'en inspire pas. Certains publics ne s'identifient pas dans la création artistique contemporaine. Ainsi l'identification avec l'offre fait défaut et le refus de participation à la culture dominante de la classe moyenne doit être interprété comme une forme d'opposition.

Le metteur en scène, Peter Sellars, considère que la mission la plus importante des acteurs culturels est d'être



«Article 27 est une association qui a été créée en 1999, financée par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Wallonne, la COCOF, la SMAP ainsi que diverses administrations provinciales et communales, et qui a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de manifestation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Cette initiative remet à l'ordre du jour la problématique de l'accessibilité à la culture pour tous.

L'action d'Article 27 se base sur un partenariat avec des services d'aide sociale et des institutions culturelles, les premiers permettant de sensibiliser les utilisateurs ainsi que de leur distribuer des tickets et programmes et les deuxièmes donnant accès à l'ensemble de leur programmation pour un tarif unique et largement préférentiel de € 1,25 (en échange d'un ticket). Afin de proposer un large éventail de spectacles de qualité, Article 27 rembourse la différence entre un tarif préférentiel accordé par l'institution culturelle à Article 27 et le prix payé à la billetterie par l'utilisateur (€ 1,25).

Bénéficie d'Article 27 le public inscrit dans les différentes institutions sociales partenaires de l'asbl (CPAS + certaines maisons d'accueils, centres d'alphabétisation, restaurants sociaux, maisons de quartier, etc.) Depuis 2000, le projet s'est étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté française et le nombre de partenaires sociaux et culturels n'a cessé de grandir (en 2002: 433 partenaires sociaux, 262 culturels et 37.535 tickets utilisés) prouvant ainsi l'enthousiasme que cette action a vite rencontré.

L'asbl Article 27 développe également des outils qualitatifs afin de supprimer ou du moins réduire les barrières autres que financières. Un service ambassadeur a été mis sur pied dans le but de désamorcer les éventuelles craintes des utilisateurs, de créer un espace convivial et d'établir un pont entre les utilisateurs et le milieu artistique.»

### Article 27

Tél: 02/646 30 28, [article27.bxl@skynet.be](mailto:article27.bxl@skynet.be)

Tél: 081/26 18 43, [article27rw@tiscalinet.be](mailto:article27rw@tiscalinet.be)

“la voix des sans-voix”, la voix de ceux qui ne sont jamais entendus. Cette mission commence par l’écoute! En ce sens, les projets socio-artistiques sont particulièrement intéressants parce qu’ils visent la recherche de nouveaux cadres de référence. Ces projets s’articulent, d’une façon ou d’une autre, autour d’un passé occulté et confèrent de nouvelles expressions, cohérence, orientation et dynamique à ce que les gens ressentent sans pouvoir l’exprimer. Ils donnent une voix à ceux qui généralement n’ont pas la parole. C’est précisément ce que représente la démocratie: la discussion et la possibilité de coexistence sans qu’une vision n’opprime l’autre.

Pour cette raison, la culture avec et par des groupes défavorisés (ainsi que la culture de rue), dans le cadre d’une revalorisation de quartier et d’une animation socio-culturelle, est un travail innovateur. Elle engendre participation, démocratisation, diversité, rencontre, déstigmatisation, accessibilité à tous les publics, contact social, mixité des habitants et des cultures. La culture, comme moyen de conquérir l’espace public en tant que lieu d’interaction sociale et culturelle, rend cet espace à nouveau vivable et va à l’encontre de la privatisation.

On crée ainsi l’espace nécessaire pour apprendre à côtoyer les différences, pour avoir une confrontation

suffisante avec “l’Autre”, avec la diversité et le changement d’une société caractérisée par la déstructuration des liens traditionnels et par une complexité croissante. Une société démocratique a besoin de cet espace d’expérimentation. Là, également, il y a élargissement de la notion de culture. La culture doit squatter la rue!

### *Marijke Leye, Kunst en Democratie*

*Marijke Leye est licenciée en histoire de l’art et travail socio-éducatif des loisirs. Elle travaille pour «Kunst en Democratie» (association qui a son pendant francophone «Culture et Démocratie»). Cette organisation se consacre à l’aide de la pratique socio-artistique, à l’approfondissement et l’élargissement de la participation à la culture avec, comme question prioritaire, la diversité culturelle. La mission démocratique de la culture est étudiée à l’aide de sondages d’opinion, de recherche scientifique, d’expositions et de colloques.*

- 1 Rapport Général sur la pauvreté, 1994, p. 296.
- 2 Responsable du projet « Een paar apart ».
- 3 Chercheur à la Vrije Universiteit Brussel.



## Paroles de terrain

L'exclusion. Que signifie ce terme? Le Petit Robert nous dit: «action d'exclure quelqu'un (en le chassant d'un endroit où il avait précédemment sa place ou en le privant de certains droits)». Alors que tous les êtres humains ont, en principe, leur place dans notre société, cette définition s'applique à nombre d'entre eux. Lesquels?

Les plus exclus sont les SDF (Sans Domicile Fixe). Ils n'ont même pas droit aux regards des passants qui se désintéressent d'eux et font semblant de ne pas les voir. Ceux-ci jugent que s'ils se trouvent à la rue, c'est de leur faute.

Ces SDF n'ont pas droit à une chambre où ils peuvent se réfugier, où ils peuvent avoir un peu d'intimité et de confort. Beaucoup diront qu'ils ont droit au minime, devenu «revenu d'intégration» (€584 par mois avec obligation légale de chercher un travail). Quelles sont les possibilités qu'offre ce revenu?

Les loyers ont terriblement augmenté ces dernières années. Actuellement, il y a peu d'espoir de trouver une chambre avec W.C. et douche pour moins de €300, charges non-comprises. La plupart des loyers se situent entre €400 et €500 par mois. De plus, il faut payer une garantie locative de deux ou trois mois, avant d'emménager. Les C.P.A.S. refusent souvent de la déboursier et la remplacent par une lettre de garantie. A côté de cela, certains propriétaires n'hésitent pas à louer des logements insalubres et à violer la loi: au lieu d'un dépôt bancaire avec double signature, ils exigent la somme en liquide.

Supposons qu'un SDF ait la chance de trouver un logement pour €300 tout compris. Comment peut-il vivre avec €284 par mois en payant nourriture, vêtements, transports, frais d'hygiène et de santé? Une fois tout cela payé, il n'a ni la liberté de fumer ou ni de boire autre chose que de l'eau.

Trouver un travail? Certains ne demanderaient pas mieux mais soit ils sont très peu qualifiés, soit ils ont dépassé la quarantaine, ce qui rend les recherches aléatoires. D'autres ne sont peut-être pas prêts. D'autres encore n'en n'ont pas envie car ils ont connu de mauvaises expériences ou ont des occupations qui ne vont pas de

pair avec un emploi rémunéré (par exemple, peindre des tableaux sans pouvoir les vendre). Certains ont un handicap mais n'ont pas droit, à ce titre, à une pension et n'arrivent pas non plus à s'insérer par le travail.

Il existe aussi d'autres pauvres, des familles entières qui n'ont pas de somme suffisante pour vivre et en ont honte. Je me rappelle cette famille qui, n'ayant pas les moyens de payer une serviette et des livres à ses enfants, les a empêché d'aller à l'école, en attendant de pouvoir accumuler la somme requise. Les gosses ont évidemment pris du retard, ce qui les a relégués au fond de la classe et les a mis en risque de redoubler leur année.

Mais la vie, ce n'est pas que des contraintes «matérielles». C'est également la culture à laquelle tous ont droit. «Article 27» permet aux personnes démunies d'assister aux spectacles pour €1.25 par personne. Malheureusement, il ne s'agit pas de TOUS les spectacles. De plus, l'association connaît de nombreux problèmes financiers.

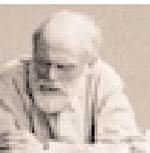
Ne serait-ce pas le devoir de notre société d'être solidaire avec ces milliers de personnes et de les aider à vivre décemment? Beaucoup me rétorqueront que certaines d'entre elles dépensent l'argent qu'on leur donne en alcool ou en stupéfiants. Pensez-vous qu'il existe un système humain qui donne totale satisfaction à tous les problèmes?

La plupart des bénéficiaires feraient bon usage de l'argent reçu s'ils apprenaient à gérer un petit budget et s'ils étaient aidés car beaucoup perdent dans leur galère le sens des réalités quotidiennes.

Pour conclure, puis-je vous demander un service? Quand vous voyez un SDF ou une personne ostensiblement pauvre, saluez-la, engagez même une courte conversation avec elle. Vous ne pouvez pas imaginer le plaisir que vous lui ferez!

**Jean-Claude Peto**

**La Ruelle, association de travail de rue avec les pauvres et les sans-abri, 20, rue Saint-Alphonse, 1210 Saint-Josse-Ten-Noode. Tél.: 02/218.52.91.**



## Les Ateliers du Soleil

**L**es dessins ont été créés par les enfants des Ateliers du Soleil, organisation d'éducation permanente et centre d'expression et de créativité.

Cette association est née, en 1974, sous le nom d'Info-Türk, un centre d'information et de formation constitué par un groupe d'exilés politiques pour défendre les droits de l'Homme en Turquie. Elle développe ses actions depuis vingt-huit ans dans divers domaines qui s'interpénètrent: apprendre le français, acquérir l'autonomie, participer activement à la vie sociale, affronter le marché de l'emploi, promouvoir le rôle de la femme, choisir et réussir sa scolarité, libérer sa créativité, valoriser sa culture d'origine, informer l'opinion publique de la réalité des publics défavorisés.

Situés au carrefour de quatre communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Saint-Josse-Ten-Node, Etterbeek et Schaerbeek), Les Ateliers du Soleil accueillent et encadrent une population appartenant aux milieux défavorisés: travailleurs ou travailleuses sans emploi ou sans qualification, réfugiés politiques, ménagères, jeunes et enfants. Chaque année, quotidiennement, plus de 300 adultes, femmes et hommes, bénéficient de cours de langues alors qu'une centaine de jeunes et d'adolescents participent à l'école des devoirs et aux ateliers créatifs.

L'action de cette association vise, dans le cadre de ses activités socio-culturelles, la multiplicité. Cette expérience d'ouverture est soutenue par le dynamisme et la diversité des nationalités mises en présence au sein des ateliers, qu'il s'agisse des participants ou des animateurs. Ainsi, les Bruxellois d'origine étrangère sont amenés progressivement à participer activement à la vie de leur ville et à acquérir la dignité à laquelle tout citoyen a droit.

**Les Ateliers du Soleil,**

**53, rue de Pavie, 1000 Bruxelles, Tél. : 02/736.78.95,**

**[www.ateliersdusoleil.be](http://www.ateliersdusoleil.be)**

*« Je suis triste parce que mon enfant est malade et je ne comprends pas ce que dit le docteur »*





CENTRALE  
CULTURELLE  
BRUXELLOISE